

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville



Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé

 **La Neuveville**
Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

EMPLOI - 2 OFFRES

 **Municipalité de La Neuveville**
Emploi - Mise au concours

La Municipalité de La Neuveville recherche pour son service de la voirie, un ou une :

EMPLOYÉ-E DE VOIRIE À 100 %

Type de contrat: Contrat à durée indéterminée
Entrée en fonction: 1^{er} juin 2026 ou date à convenir

Votre mission:

Au sein du service de la voirie, vous contribuez activement à la qualité de vie des habitants en assurant l'entretien, la propreté et la sécurité des espaces publics, l'entretien des espaces verts (tonte, taille, plantations, entretien des massifs de plantes vivaces, etc.), ainsi que diverses tâches liées à l'exploitation et à la maintenance du domaine public, dans le cadre d'une fonction variée

Votre profil:

- CFC d'Horticulteur/Horticultrice (orientation paysagisme) ou formation jugée équivalente, idéalement complétée par une formation complémentaire et/ou expérience dans le domaine de l'entretien des espaces verts
- Permis de conduire catégorie B (catégorie BE constitue un atout)
- Goût pour le contact avec la population, intérêt pour le travail en extérieur et volonté de contribuer à la bonne image du service de la voirie
- Sens des responsabilités et des priorités, esprit d'initiative et discrétion
- Esprit d'équipe et de collaboration
- Bonne maîtrise de la langue française
- Excellente condition physique
- Flexibilité, disponibilité au niveau des horaires (service de piquet) et bonne mobilité professionnelle
- Personne solide, fiable et bénéficiant d'une excellente réputation

Nous offrons: Une fonction polyvalente au sein d'une structure dynamique à taille humaine, offrant une activité variée et concrète au sein d'une équipe engagée, dans un cadre de travail stimulant contribuant directement au bien-être de la population, avec des possibilités de formation continue.

Traitement: Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations: Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de M. F. Aubert, responsable du service de la gestion du territoire, par téléphone: 032 752 10 00 ou par courriel: fabrice.aubert@neuveville.ch.

Intéressé/e? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, avec la mention « Employé/e de voirie » au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 30 avril 2026, qui le traitera en toute confidentialité. **Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.**

La Neuveville, avril 2026

Le Conseil municipal

 **Municipalité de La Neuveville**
Emploi - Mise au concours

La Municipalité de La Neuveville recherche pour l'agence AVS régionale, comprenant les 3 communes de La Neuveville, Plateau de Diesse et Nods, un ou une:

COLLABORATEUR/TRICE ADMINISTRATIVE À 70 %

Type de contrat: Contrat à durée indéterminée
Entrée en fonction: 1^{er} septembre 2026 ou date à convenir

Votre mission:

- Vous assisterez la direction de l'agence AVS régionale;
- Vous conseillerez et soutiendrez les clients par téléphone, par écrit et au guichet dans tous les domaines de l'agence AVS, même dans des situations sociales complexes;
- Vous exécuterez et formulerez les tâches administratives inhérentes aux branches des assurances sociales AVS, AI, APG, PC, AF, AE, AC, PP et AA.

Votre profil:

- CFC d'employé/e de commerce ou titre jugé équivalent;
- Certificat de généraliste en assurances sociales, un atout, ou volonté de suivre cette formation en cours d'emploi;
- Connaissances du domaine d'activité d'une agence AVS, un atout;
- Quelques années d'expérience professionnelle dans le domaine administratif;
- Excellent sens de l'organisation et des priorités;
- Bonne résistance au stress et flexibilité face aux exigences évolutives;
- Capacité à travailler de manière autonome ainsi qu'en équipe;
- Sens aigu du service à la clientèle;
- Ouverture et aisance à la collaboration interservices;
- Langue maternelle française avec des bonnes connaissances de l'allemand.

Nous offrons: Une activité variée au sein d'une petite équipe, offrant un contact étroit avec la population locale.

Traitement: Selon échelle des traitements du personnel communal.

Informations: Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de M^{me} Fabienne Rollier, Préposée de l'agence AVS, par téléphone: 032/752.10.00 ou par courriel: fabienne.rollier@neuveville.ch.

Intéressé/e?? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, avec la mention « Agence AVS » au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 7 mai 2026, qui le traitera en toute confidentialité. **Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.**

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait de poursuites et l'extrait du casier judiciaire seront demandés lors de l'engagement.

La Neuveville, avril 2026

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants: Clémence Muron et Stéphane Baleon, chemin des Lorettes 18, 2520 La Neuveville

Auteur du projet: Clémence Muron et Stéphane Baleon, chemin des Lorettes 18, 2520 La Neuveville

Emplacement: Parcelle 1014, chemin des Lorettes 18, 2520 La Neuveville

Zone: Zone d'habitation H2

Zone protégée: Plan d'alignement secteur Est

Inventaire fédéral des paysages

Constructions et dimensions: Selon plans déposés

Projet: Extension de la terrasse de jardin, ajout de deux fenêtres, installation d'une porte et destruction d'une cloison non porteuse

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 17 avril 2026 au 18 mai 2026. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 17 avril 2026

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérante: Municipalité de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet: SC Conseils, M. Jean-Claude Scherler, Rondans 43, 2520 La Neuveville.

Emplacement: parcelle N° 313, au lieu-dit: « Place du Marché 3 », commune de La Neuveville.

Projet: remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à pellets au rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie, y compris adaptation des ouvertures existantes en façade Nord.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: PQ « Vieille Ville ».

Recensement arch.: objet C, bâtiment digne de protection, protégé par ACE depuis le 20.12.2000 et ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mai 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 24 avril 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Municipalité de La Neuveville

Taille des arbres, des haies, des buissons et des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées en titre sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds:

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais

aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autres ce qui suit:

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.
 - La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.
 - Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.
2. La présente directive oblige les riverains de routes à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires chaque année au 31 mai.

Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, les haies, les buissons et les cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément.

Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.

3. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.
4. L'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne ou l'organe communal compétent sont à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, les organes compétents de la police de construction des routes de la commune ou du canton peuvent engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Le Département de la Gestion du Territoire

Municipalité de La Neuveville

Mise en place d'une zone piétonne en vieille ville pour la période estivale 2026

Lors de l'été 2025, le Conseil municipal a instauré, à titre d'essai, une zone piétonne en vieille ville afin d'améliorer la sécurité, la qualité de vie et l'attractivité du centre-ville.

Le bilan de cette mesure s'est révélé positif, notamment grâce à une diminution

considérable du trafic motorisé au sein de la vieille ville. Au vu de ces résultats encourageants, le Conseil municipal a décidé de reconduire cette mesure du 2 mai au 6 septembre 2026.

Durant cette période, le dispositif de signalisation restera identique à celui mis en place l'année précédente. La circulation des véhicules motorisés sera interdite dans le périmètre de la vieille ville, à l'exception des plages horaires réservées aux livraisons. Le stationnement demeurera interdit en vieille ville. Cette réglementation concerne les rues suivantes: rue Beauregard, rue de l'Hôpital, place de la Liberté, rue du Collège et rue du Marché.

Des panneaux «Zone piétonne» seront installés aux entrées des rues Beauregard et du Marché, afin de signaler clairement cette mesure. Les sens de circulation actuels dans la vieille ville seront, quant à eux, maintenus.

Certaines exceptions sont toutefois prévues. Les livraisons seront autorisées du lundi au samedi, entre 06h00 et 10h00. Les cycles, y compris les vélos électriques jusqu'à 25 km/h, pourront circuler librement, de même que les véhicules de soins à domicile. Les personnes au bénéfice d'une autorisation annuelle (macaron) ou temporaire, délivrée sur demande écrite auprès de la Police administrative, seront également autorisées à accéder à la zone. Les situations particulières (chantiers, déménagements, etc.) doivent être annoncées préalablement auprès de la Police administrative.

Le Département de la gestion du territoire remercie la population pour sa collaboration et sa flexibilité, essentielles à la bonne cohabitation en vieille ville. Il invite chacun-e à profiter pleinement de cet espace rendu aux piétons durant la belle saison.

Le Département de la Gestion du Territoire

Municipalité de La Neuveville

Communication du 24 avril 2026

LE MAIRE A L'ÉCOUTE DE LA POPULATION

M. Luca Longo tiendra sa permanence exceptionnellement un mardi, le 28 avril 2026 de 13 h 45 à 16 h 15 pour des entretiens informels. Son bureau se trouve au 2^e étage du bâtiment de la Mairie, place du Marché 3. Ces entretiens courts seront sans rendez-vous pour discuter des thèmes qui tiennent à cœur à la population neuvevilleoise.

Le Maire

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 25 mars 2026, tenue dès 19 h 30 au Centre des Epancheurs.

Présidence: M. Fabian Teutsch

Procès-verbal: M^{me} Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

M. F. Teutsch, président, PLR: ouvre la séance. Il salue les conseillers généraux, les membres du Conseil municipal, la chancellerie, la presse ainsi que la population présente à cette séance. Puis, il déclare: «C'est avec un grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du Conseil général de La Neuveville, en ce 25 mars 2026. Nous avons également le plaisir d'accueillir un nouveau visage au sein du Conseil général. Je souhaite la cordiale bienvenue à M^{me} Jocelyne Roux, qui remplace M^{me} Adele Torres du Parti Socialiste de La Neuveville. M^{me} Roux est absente ce soir. Ce début d'année nous rappelle à quel point le monde peut être instable et exigeant. La Suisse elle-même n'a pas été épargnée par certaines difficultés et incertitudes. En même temps, mes pensées vont à toutes celles et ceux qui ont été touchés par ces événements. Nous pensons à ceux qui ont traversé des épreuves ou qui ont perdu quelque chose d'important. Pourtant, malgré ces défis, nous avons la chance de vivre ici, dans notre belle région. C'est un véritable bonheur de profiter de notre environnement, de notre nature et de tout ce qui rend La Neuveville si unique. Dans mon métier de vigneron, j'ai chaque jour le plaisir de travailler

au grand air, de sentir le réveil de la nature au printemps, de voir les bourgeons et les fleurs s'épanouir et de savourer pleinement mon travail dans notre région. Ces moments me rappellent combien nous avons de la chance de vivre ici. C'est avec cette gratitude et ce plaisir que je conduis aujourd'hui cette séance avec vous. Je vous remercie pour votre attention.» Il déclare la séance ouverte et donne la parole au Chancelier pour procéder à l'appel.»

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 32 conseillères et conseillers.

Forum Neuveillois (FOR):

M^{mes} Bargiela Vaz Maria Del Carmen, Bucciarelli Sophie, Känel Céline

MM. Althaus Damien, Gugger Joël, Guillaume Alain, Weber Stéphane

Parti Libéral-Radical (PLR):

M^{mes} Aeschlimann-Blaser Karin, Eusebio Veronica, Gurtner Rebekka, Krieg Caroline, Voumard Alicia

MM. Andrey Charly, Burkhalter Luc, Cochet Matthieu, Junod Cédric, Morand Patrick, Mueller Daniel, Niederer Julien

Parti Socialiste Neuveillois (PSN):

M^{mes} Brazier Caroline, Wingo Celeste, Wingo Helvetia

Parti Les Verts La Neuveville (Les Verts):

M^{mes} Maillat Fanny, Mamie Sabine, Spart Marjorie, Staub Caroline

MM. Mamie Richard, Voisard Clovis, Zuberbühler Jean-Claude

Union démocratique du centre (UDC):

M^{me} Cosandier Gertrud

M. Gutmann Anton Tony

Excusé-e-s:

M^{me} Roux Jocelyne (PSN)

MM. Kurth Roland (PLR), Louis Cyprien (Les Verts)

M. F. Teutsch, président, PLR: informe qu'une motion urgente a été déposée par le Parti Forum. Cette intervention a été distribuée aux membres du législatif avant le début de la séance. Il précise que le traitement de celle-ci portera dans un premier temps sur la question de l'urgence. A cet effet, il indique qu'il donnera d'abord la parole au motionnaire, M. A. Guillaume (FOR), afin qu'il motive brièvement l'urgence, puis procédera à la lecture de la motion, avant de donner la parole au maire.

M. A. Guillaume, FOR: indique que l'urgence est demandée, estimant qu'il est important que le législatif puisse adresser un signal clair de soutien à la formation ainsi que d'encouragement aux autorités dans leurs démarches, avant que des décisions définitives concernant l'Ecole de commerce de La Neuveville ne soient prises aux niveaux régional ou cantonal. Il procède ensuite à la lecture de sa motion.

M. L. Longo, maire: «Le Conseil municipal a pris acte du dépôt, dans le délai imparti, d'une motion urgente conformément à l'art. 32 du Règlement du Conseil général, soit au plus tard une semaine avant la séance, le jour correspondant à celui de la présente séance du Conseil général. Au vu du calendrier imminent des discussions relatives à la réforme des filières commerce et vente, ainsi qu'à la possible fermeture de notre Ecole de commerce, le Conseil municipal vous recommande d'accepter la clause d'urgence et de tenir le débat lors de la présente séance, dès lors que toutes les conditions sont réunies.»

M. F. Teutsch, président, PLR: ouvre la discussion. Il précise qu'à ce stade, les débats portent uniquement sur la notion d'urgence.

M. A. T. Gutmann, UDC: soutient cette motion d'urgence.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: à l'unanimité, le Conseil général accepte l'urgence de cette motion. Elle est ainsi introduite et traitée au point 16 de l'ordre du jour.

L'ordre du jour se présente donc comme suit:

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2025
3. Communication du Conseil municipal
4. Demande d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 265'000.- TTC au crédit d'engagement de CHF 850'000.-, approuvé le 26 mars 2025, pour la réfection de la rue des Fossés comprenant les infrastructures (canalisations d'eaux usées et d'eaux claires, réseau électrique) et la superstructure (revêtement), ainsi que le remplacement partiel du câble moyenne tension reliant la station transformatrice des Mornets (secteur Collonges [École] – rue du Tempé): décision (C. Ferrier/A. Louis)
5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 200'000.- TTC pour le remplacement de la télécommande centralisée de Ruveau: décision (A. Louis)
6. Règlement du cimetière et des inhumations – Révision totale: arrêté du Conseil général (C. Ferrier)
7. Règlement sur le statut du personnel et les traitements – Révision des articles 9, 10, 11, 31 et 33: arrêté du Conseil général (L. Longo)
8. Prévisions du Conseil municipal pour l'année 2026: information (L. Longo)
9. Nomination d'un/e membre dans la commission loisirs, sport, culture, en remplacement de M^{me} Adele Torres (PSN), démissionnaire
10. Position CM et décision CG sur la motion PSN (H. Wingo/A. Torres/C. Brazier) «Pour renforcer le développement de connaissances civiques et citoyennes dans les écoles de La Neuveville» (C. Honsberger)
11. Position CM et décision CG sur le postulat PSN (C. Brazier/A. Torres) «Partager plutôt qu'acheter: projet de création d'une bibliothèque d'objets à La Neuveville» (A. Binggeli)
12. Réponse à l'interpellation PSN (C. Wingo) «Sécurité au bord du lac et débarcadère» (C. Ferrier)
13. Rapport CM en réponse au postulat FOR (C. Känel) «Favoriser une consommation locale en soutenant les commerces neuvevillois» (A. Kurth)
14. Rapport CM en réponse au postulat PLR (R. Gurtner) «Agrandissement/restructuration des vestiaires de foot à St-Joux» (A. Kurth/A. Binggeli)
15. Rapport CM en réponse au postulat PLR (K. Aeschlimann-Blaser) «Demande d'une réévaluation du système de subventionnement sport, loisirs et culture» (A. Binggeli)
16. Position CM et décision CG sur la motion urgente FOR (A. Guillaume) «Maintenir un pôle de formation à La Neuveville» (L. Longo)
17. Interventions parlementaires et développements
18. Questions simples et traitement
19. Communications

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2025

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté, sans modification.

3. Communications du Conseil municipal

M. L. Longo, maire: informe que le Conseil municipal a quelques communications. Il débute par donner la parole à M. A. Binggeli.

M. A. Binggeli, conseiller municipal: le prochain Last Friday aura lieu ce vendredi 27 mars 2026 et la course des canards se déroulera, selon toute vraisemblance, par un temps de circonstance.

Il indique ensuite que le marché des plantes et artisanal se tiendra le dimanche 3 mai 2026, suivi d'un Last Friday le vendredi 29 mai 2026. Le troc de jouets et le vide grenier auront lieu le dimanche 30 août 2026. Le dernier Last Friday se déroulera le vendredi 30 octobre 2026 et l'année se terminera par le marché de Noël le dimanche 6 décembre 2026. Dans un second temps, il informe avoir assisté, la semaine précédente, à une conférence de presse relative à la sortie de la nouvelle carte Michelin sur le thème "les plus beaux villages de Suisse", dans laquelle notre commune figure. Il précise qu'il souhaitait en présenter un exemplaire, mais il l'a malheureusement oublié. Il relève que, contrairement à ce que l'on pourrait penser à l'ère du numérique, les cartes au format papier restent très utilisées, Michelin en écoulant environ deux millions par année. Les cartes thématiques rencontrent un succès particulier. Enfin, il annonce que le Festival Usinesonore se déroulera du 31 mai au 6 juin 2026 au Pré-de-la Tour. Pour terminer, il rappelle la tenue de la remise des mérites culturels et sportifs 2026, prévue le 9 mai 2026, avant l'ouverture de la Zone piétonne.

M^{me} D. Bloch, conseillère municipale: rappelle que le Conseil général a accepté, il y a environ une année, la création d'un poste de travailleur/euse social/e en milieu scolaire. Elle indique que l'équipe est désormais au complet. Elle précise que ce service est très apprécié par les écoles et que les autorités s'en réjouissent.

M. A. Louis, conseiller municipal: informe que le SELN sera prochainement occupé par l'installation de la télécommande de Ruveau, sous réserve de l'acceptation de la demande de crédit lors de la séance de ce soir. Il rappelle ensuite qu'en 2021 débutait la transition vers l'éclairage public en LED. A cette époque, la consommation s'élevait à 320'000 kWh. En 2025, à la suite du passage au LED ainsi que de l'adaptation des horaires d'éclairage nocturne, celle-ci a été réduite à 117'000 kWh, soit une diminution de 63 %, représentant une économie d'environ CHF 60'000.- par année, ce qui est non négligeable. Enfin, il indique que les démarches en vue de l'obtention du logiciel de dimensionnement du réseau sont en cours et que celles-ci devraient prochainement aboutir.

M^{me} C. Honsberger, conseillère municipale: informe que deux projets artistiques sont en cours durant ce semestre dans les écoles. Le premier s'inscrit dans le cadre de l'école à journée continue. Les élèves participent, depuis le début de l'année, à des ateliers de peinture, de musique et de mouvement encadrés par des artistes professionnels. Ces ateliers ont donné lieu à des créations qui seront présentées dans le cadre d'une exposition intitulée "Expo Totale", coréalisée avec l'association Fluorescence, et ouverte au public le samedi 30 mai 2026. Elle mentionne ensuite un second événement avec l'école primaire. Le 1^{er} juillet 2026, dans le cadre du Maracana, les classes enfantines et primaires monteront sur scène aux côtés de Junior Tshaka. Les élèves préparent actuellement plusieurs chants et des répétitions avec l'artiste sont prévues.

M. C. Ferrier, conseiller municipal: «Rappelle que le Conseil général a validé en juin 2025 un crédit d'étude de CHF 390'000.- pour le projet de requalification de la place de la Gare. Suite à cela, le Conseil municipal a procédé à une mise en concurrence et, en octobre 2025, a adjugé les mandats d'étude au groupement composé de bureaux d'architectes et d'ingénieurs. Les études ont ainsi pu démarrer à la fin de l'année 2025, avec la mise en place d'un comité de pilotage chargé d'assurer le suivi du projet. A ce stade, le projet avance de manière satisfaisante et conformément au calendrier prévu. Les mandataires travaillent actuellement sur la phase d'avant-projet, avec une attention particulière portée aux enjeux de mobilité, de sécurité, d'accessibilité ainsi qu'à la qualité des aménagements et leur intégration dans le site. Cet avant-projet sera examiné prochainement par les instances concernées, en vue de poursuivre le développement du projet. Une seconde information porte sur la collecte des plastiques, laquelle fait l'objet d'un suivi depuis plusieurs années dans notre commune, en lien avec les évolutions au niveau fédéral visant

à renforcer le recyclage. A ce jour, la responsabilité incombe encore aux communes. Toutefois, la future réglementation prévoit que cette tâche reviendra aux commerces. Sur recommandation de notre partenaire VADEC, la commune a donc choisi de ne pas mettre en place de système communal, mais d'accompagner une solution portée par les acteurs économiques. Dans ce cadre, le Conseil municipal a validé en février 2026 la signature d'une convention avec RecyPac, organisation chargée de structurer cette filière au niveau national. Depuis le 1^{er} janvier 2026, RecyPac a repris les activités existantes et déploie progressivement son dispositif. Concrètement pour notre commune cela signifie qu'une mise en place de la récolte des plastiques via RecyPac est prévue à la Coop de La Neuveville au plus tard en mai 2026. La Migros devrait suivre dans un second temps.»

M. L. Longo, maire: la Police administrative et le Service de la gestion du territoire ont tenu une séance avec l'AIB, au vu de l'actualité de ce début d'année. Plusieurs communes ont en effet fait appel à cet organisme. La Neuveville a souhaité s'inscrire dans cette démarche, afin de clarifier certains points entre le Service de la gestion du territoire, en charge du patrimoine privé, et la Police administrative, compétente pour les domaines de l'hôtellerie-restauration ainsi que du domaine public. Ces deux secteurs étant souvent liés, notamment en matière de sécurité incendie, il a été jugé utile d'organiser une séance avec l'AIB afin de préciser certains éléments, en particulier les bases légales, qui peuvent s'avérer relativement complexes. A ce stade, aucun changement majeur n'est envisagé. Pour rappel, le Conseil municipal avait notamment décidé de remplacer les portes coupe-feu du cinéma et avait pris certaines dispositions concernant l'établissement du Faucon lors de manifestations qui s'y déroulaient à l'époque. Cet établissement étant désormais définitivement fermé, les démarches entreprises avec l'AIB se poursuivent dans un esprit de continuité, sans modification notable des pratiques. Il signale que la Préfecture du Jura bernois organise demain soir une séance d'information réunissant l'AIB et l'ensemble des communes du Jura bernois. Il y participera avec M. C. Evard, pour la Police administrative. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de renforcer la coordination et la communication entre les institutions, notamment à la suite des événements survenus à Crans-Montana. Par ailleurs, s'agissant de la Poste, une décision définitive de fermeture a été rendue il y a quelques jours. Le délai d'opposition étant toujours en cours, le Conseil municipal a décidé, lors de sa dernière séance, de former opposition auprès de l'OFCOM. En outre, une statue a été déposée en fin d'année au Quai Maurice Moeckli, en hommage aux victimes du drame du port. Le Conseil municipal a rencontré la famille concernée et des discussions sont en cours, afin de déterminer la suite à donner, cette installation ayant été réalisée sans autorisation préalable. Ces échanges se déroulent dans un esprit constructif, tenant compte des règles applicables à l'occupation de l'espace public. Des informations complémentaires pourront être communiquées d'ici le mois de juin. Enfin, concernant les élections cantonales du 29 mars 2026, une grande partie de l'administration est mobilisée pour le dépouillement. Il remercie la Chancellerie pour la coordination et l'organisation de cette opération. Il encourage chacune et chacun à participer au vote et à en faire la promotion. Il adresse également ses meilleurs vœux aux candidates et candidats de La Neuveville ainsi qu'à celles et ceux de notre ancien district.

4. Demande d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 265'000.- TTC au crédit d'engagement de CHF 850'000.-, approuvé le 26 mars 2025, pour la réfection de la rue des Fossés comprenant les infrastructures (canalisations d'eaux usées et d'eaux claires, réseau électrique) et la superstructure (revêtement), ainsi que le remplacement partiel du câble moyenne tension reliant la station transformatrice des Mornets (secteur Collonges [École] – rue du Tempé): décision (C. Ferrier/A. Louis)

Message du Conseil municipal: « Lors de sa séance du 26 mars 2025, le Conseil général a approuvé un crédit d'engagement de CHF 850'000.- destiné à la réfection de la rue des Fossés. Cette demande reposait sur un avant-projet ainsi que sur une estimation des coûts, établie avec une précision de $\pm 15\%$ par le bureau d'ingénieurs. À la suite de l'adoption de ce crédit, le projet d'exécution a été élaboré et des appels d'offres ont été adressés à plusieurs entreprises de génie civil. Le montant des offres reçues dépasse toutefois l'estimation initiale des travaux réalisée par le bureau d'ingénieurs. Par ailleurs, lors du développement du projet d'exécution, les travaux se sont révélés plus complexes que prévu au stade de l'avant-projet. Le crédit accordé par le Conseil général le 26 mars 2025 ne sera donc pas suffisant pour la réfection de la rue des Fossés. C'est pourquoi le Conseil municipal sollicite auprès du Conseil général l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 265'000.-. À la suite de l'adoption du crédit d'engagement par le Conseil général lors de sa séance du 26 mars 2025, le bureau d'ingénieurs mandaté par la commune a développé le projet de réalisation, élaboré les soumissions et sollicité des offres auprès de cinq entreprises. Seules trois d'entre elles ont répondu. Lors de l'élaboration du projet d'exécution, le bureau d'ingénieurs a constaté que les travaux seraient plus complexes que prévu dans l'avant-projet. La configuration du site nécessite en effet des interventions supplémentaires, notamment l'étagage des fouilles pour la pose des conduites et des canalisations. Les travaux devront également être réalisés en plusieurs phases et par demi-chaussée afin de maintenir l'accès aux engins de chantier. En outre, la construction d'une chambre de tirage supplémentaire sera nécessaire pour permettre aux câbles électriques de traverser la chaussée malgré l'encombrement des canalisations et des conduites. À la réception des offres, le bureau d'ingénieurs a constaté que le montant de l'offre la moins élevée dépassait nettement l'estimation des coûts réalisée lors de l'avant-projet, laquelle présentait toutefois une précision de $\pm 15\%$. Les prix proposés par les entreprises dépendent également de la situation du marché. Sur les cinq entreprises sollicitées, seules trois ont remis une offre, les deux autres ayant décliné la demande. Dans leurs propositions, les entreprises ont tenu compte de la difficulté des travaux liée à l'exiguïté de la rue des Fossés ainsi qu'à l'impossibilité de stocker des matériaux sur place. Une grande partie des interventions devra en outre être réalisée à l'aide de petites machines, voire manuellement. La hausse du coût des travaux s'explique aussi par l'augmentation du prix des matériaux. Par ailleurs, le type de câble prévu a été modifié: il est apparu récemment que les câbles en aluminium peuvent entraîner des problèmes de communication pour les compteurs électriques. Des câbles en cuivre seront donc installés. Le tableau suivant compare le crédit approuvé par le Conseil général lors de sa séance du 26 mars 2025 avec l'estimation actualisée des coûts (précision $\pm 10\%$) basée sur les offres reçues (montants TTC).

	Crédit approuvé le 26 mars 2025	Estimation mise à jour
Service de la gestion du territoire		
Canalisations eaux claires et eaux usées	CHF 370'000.-	CHF 420'000.-
Route	CHF 205'000.-	CHF 250'000.-
Total Service de la gestion du territoire	CHF 575'000.-	CHF 670'000.-
Service de l'énergie		
Électricité, éclairage public	CHF 240'000.-	CHF 310'000.-
Forage		CHF 95'000.-
Télé-réseau	CHF 35'000.-	CHF 40'000.-
Total Service de l'énergie	CHF 275'000.-	CHF 445'000.-
Total	CHF 850'000.-	CHF 1'115'000.-
Différence		CHF 265'000.-

Le budget mis à jour comprend le forage dirigé qui a été réintégré dans l'estimation des coûts par le bureau d'ingénieur. La Commission de l'énergie a reçu l'information de la demande de crédit complémentaire lors de sa séance du 22 janvier 2026. La Commission de la gestion du territoire, lors de sa séance du 23 février 2026, a donné un préavis favorable. La Commission des finances, lors de sa séance du 5 mars 2026, a également donné un préavis favorable. Le Conseil municipal recommande au Conseil général d'approuver la demande de crédit complémentaire de CHF 265'000.- TTC au crédit d'engagement de CHF 850'000.-, approuvé le 26 mars 2025, pour le financement de la réfection de la rue des Fossés, comprenant les infrastructures (conduites d'eaux usées et d'eaux claires, réseau électrique) et la superstructure (revêtement), ainsi que le remplacement partiel du câble moyenne tension reliant la station transformatrice des Mornets (secteur Collonges [École] - rue du Tempé).

M. C. Ferrier, conseiller municipal: « La réfection de la rue des Fossés est un projet que nous avons validé l'an dernier. Mais avant même de lancer les travaux, les appels d'offres et l'analyse détaillée ont montré que le crédit initial ne serait pas suffisant. Face à ce constat, le Conseil municipal a fait le choix de ne pas engager les travaux dans ces conditions, mais de revenir devant vous avec une vision claire et des coûts actualisés. Les contraintes techniques, la complexité du chantier et l'évolution des prix expliquent cet écart. Le crédit complémentaire qui vous est proposé aujourd'hui permet donc de repartir sur des bases solides, avec un projet maîtrisé, plutôt que de subir des dépassements avant même le début du chantier. C'est une démarche de transparence et de responsabilité, voulue par le Conseil municipal. » Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. D. Mueller, PLR: « Nous revenons aujourd'hui sur le crédit de la rue des Fossés pour une raison claire. Le bureau d'ingénieurs s'est trompé, et pas à la marge. L'estimation annoncée s'est révélée fautive de près de 30%. Face à cela, le Conseil municipal a eu le seul réflexe responsable, stopper immédiatement la procédure, requalifier l'offre et exiger une vision correcte des coûts. Mais il faut le dire avec la même clarté, l'erreur du bureau n'efface pas l'état catastrophique des infrastructures. Les documents que vous avez approuvés en 2025 le démontraient déjà sans ambiguïté, la canalisation d'eaux usées est cassée à plusieurs endroits, avec infiltration dans le sous-sol; le réseau électrique et l'éclairage public datent des années 1950 et sont en fin de vie; le câble moyenne tension de 17 kV, entouré d'une gaine de plomb extrêmement fragile, doit être remplacé avant qu'il ne cède. Ces éléments ne relèvent ni d'un choix politique ni d'un confort administratif. Ils relèvent de la sécurité, de la fiabilité du réseau et de la responsabilité envers la population. L'estimation révisée, basée sur les offres réelles et affinée, porte le coût total à CHF 1'115'000.-. Les trois commissions consultées ont donné un préavis favorable, conscientes que ces travaux ne peuvent être ni reportés ni réduits. Le Parti libéral-radical vous demande donc d'approuver le crédit complémentaire de CHF 265'000.-, non pas pour corriger une erreur politique, mais pour corriger une erreur technique et permettre enfin la réalisation de travaux indispensables sur cette rue historique. »

M^{me} C. Staub, Les Verts: vu la nécessité des travaux de réfection de la rue des Fossés, son groupe se prononce en faveur de l'acceptation de ce crédit d'engagement complémentaire. Toutefois, au regard des manquements constatés chez les prestataires mandatés, il apparaît nécessaire d'en tirer des enseignements. Elle invite les autorités à privilégier, pour de futurs projets, le recours à d'autres prestataires.

M^{me} C. Wingo, PSN: « Le Parti Socialiste neuvevillois salue le fait que l'erreur a été reconnue et identifiée. Nous encourageons l'administration à faire de meilleurs calculs la prochaine fois. »

M^{me} C. Känel, FOR: indique que ce point a été discuté en commission de la gestion du territoire. Malgré l'importance du montant, elle souligne qu'il n'y a guère d'alternative et exprime sa confiance dans la procédure d'appel d'offres. Elle recommande, au nom de Forum neuvevillois, d'accepter ce crédit d'engagement complémentaire.

M. A. T. Gutmann, UDC: relève que l'erreur a été reconnue à temps et que la commune a réagi en conséquence. Il recommande d'accepter ce crédit complémentaire.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: à l'unanimité, le Conseil général accepte le crédit d'engagement complémentaire de CHF 265'000.- TTC au crédit d'engagement de CHF 850'000.-, approuvé le 26 mars 2025, pour la réfection de la rue des Fossés comprenant les infrastructures (canalisations d'eaux usées et d'eaux claires, réseau électrique) et la superstructure (revêtement), ainsi que le remplacement partiel du câble moyenne tension reliant la station transformatrice des Mornets (secteur Collonges [École] - rue du Tempé).

5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 200'000.- TTC pour le remplacement de la télécommande centralisée de Ruveau: décision (A. Louis)

Message du Conseil municipal: « Dans le cadre du bon fonctionnement des équipements communaux, il est aujourd'hui impératif de procéder au remplacement de la télécommande centralisée de Ruveau, conformément aux constats établis dans le rapport de Solutec Automation AG du 16 octobre 2024. Cette installation est vétuste, une partie significative de ses composants date des années 1990 et ne répond plus aux standards actuels de fiabilité. Or, cette télécommande joue un rôle central dans le fonctionnement quotidien de la commune. Elle assure notamment: le pilotage du tarif jour/nuit pour les compteurs électriques, l'allumage et la gestion de l'éclairage public, l'enclenchement des chauffe-eau et le pilotage des pompes à chaleur. En cas de panne ou de défaillance de cet équipement, de nombreux services essentiels seraient immédiatement impactés, entraînant des dysfonctionnements importants pour les habitants et les infrastructures communales. Une rupture brutale pourrait également engendrer des coûts de dépannage élevés et des délais de remise en service incompatibles avec les besoins de la commune. Le remplacement de cette télécommande centralisée constitue donc une mesure indispensable, visant à sécuriser les installations, garantir la continuité du service public et éviter des interruptions majeures. Il s'agit d'un investissement nécessaire pour assurer la fiabilité, la pérennité et la sécurité des équipements communaux. Ce projet est prévu au catalogue des investissements 2026. La commission des finances et le Conseil municipal recommandent au Conseil général d'approuver la demande de crédit d'engagement de CHF 200'000.- TTC pour le remplacement de la télécommande centralisée de Ruveau. »

M. A. Louis, conseiller municipal: précise qu'il s'agit d'un système de télécommande centralisée relativement complexe. Les prix sont standards, dans la mesure où un seul prestataire est en mesure de fournir ce système. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M^{me} H. Wingo, PSN: « Le remplacement semble critique et le Parti Socialiste neuvevillois vous recommande d'accepter ce crédit d'engagement. »

M. A. T. Gutmann, UDC: recommande, au nom de son parti, d'accepter ce crédit d'engagement.

M. C. Andrey, PLR: soutient, au nom du Parti libéral-radical, la demande de crédit d'engagement pour le remplacement de la télécommande centralisée de Ruveau. Il propose de l'accepter et remercie le Service de l'énergie pour le travail effectué.

M. S. Weber, FOR: « En siégeant à la commission de l'énergie, il est très surprenant que, lors de notre première séance de cette année, tenue au mois de janvier, aucune information n'ait été communiquée à ce sujet. Face au fait accompli, nous n'avons pas d'autre choix que d'approuver le crédit de CHF 200'000.- destiné au remplacement de la télécommande, conformément aux explications figurant dans le rapport établi par la société Solutec. Forum neuvevillois vous recommande d'approuver ce crédit. »

M. A. Louis, conseiller municipal: précise que le montant n'avait pas été mentionné, faute d'offre à ce stade, mais que la question de la

télécommande centralisée avait bien été évoquée lors de cette séance.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : à l'unanimité, le Conseil général accepte le crédit d'engagement de CHF 200'000.- TTC pour le remplacement de la télécommande centralisée de Ruveau.

6. Règlement du cimetière et des inhumations – Révision totale : arrêté du Conseil général (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal : « Lors de sa séance du Conseil général du 12 juin 2024, le Conseil municipal a répondu favorablement à la motion PLR « Une reconnaissance pour les personnes reposant au Jardin du souvenir ». Deux totems permettront d'apposer les noms, prénoms, dates de naissance et de décès des personnes dont les cendres ont été déposées dans le nouveau Jardin du souvenir. Pour permettre l'inscription des noms au Jardin du souvenir, une modification du Règlement du cimetière et des inhumations était nécessaire. Le Règlement du cimetière et des inhumations datant de 2009, une révision complète a été entreprise, notamment pour l'adapter à l'Ordonnance cantonale sur les enterrements et les incinérations. Le règlement révisé gère également l'utilisation et la location des salles du nouveau pavillon funéraire. Le tableau en annexe permet aux conseillers de comparer le Règlement du cimetière et des inhumations en vigueur et le règlement révisé. La Commission de la gestion du territoire a préavisé favorablement lors de sa séance du 23 février 2026. Le Conseil municipal recommande au Conseil général d'approuver la révision totale du Règlement du cimetière et des inhumations. Son entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} juillet 2026. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : « Le point qui vous est soumis ce soir concerne la révision totale du Règlement du cimetière et des inhumations de notre commune. Ce règlement, en vigueur depuis 2009, nécessitait une mise à jour en profondeur, afin de répondre à plusieurs enjeux actuels. D'une part, il s'agit de l'adapter aux dispositions cantonales en matière d'inhumation et d'incinération. D'autre part, cette révision permet d'intégrer les évolutions récentes de nos infrastructures, notamment la mise en service du nouveau pavillon funéraire et l'aménagement du Jardin du souvenir. Un élément déclencheur important de cette révision a été la volonté exprimée par le Conseil général, à travers la motion du Parti libéral-radical acceptée en 2024, d'offrir une reconnaissance aux personnes reposant au Jardin du souvenir. Le projet prévoit désormais la possibilité d'inscrire les noms des défunts sur des supports dédiés, répondant ainsi à une attente légitime des familles. Au-delà de cet aspect, cette révision vise également à clarifier et moderniser l'ensemble des règles applicables qui sont l'organisation du cimetière, les modalités d'inhumation, la gestion des tombes et des urnes, ainsi que les conditions d'utilisation des infrastructures communales. Elle permet ainsi de garantir un cadre cohérent, respectueux et adapté aux pratiques actuelles. Le Conseil municipal vous recommande donc d'accepter cette révision totale du Règlement, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} juillet 2026. » Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. P. Morand, PLR : remercie, au nom du Parti libéral-radical, le Conseil municipal d'avoir actualisé ce règlement. Il indique toutefois que, lors de lecture du projet du règlement, l'article 32 a suscité plusieurs interrogations. Il rappelle qu'un règlement doit fixer des standards clairs, afin d'éviter toute dérive. Or, les dispositions relatives aux plaquettes lui paraissent peu précises et présentent un manque de clarté quant à leur contenu. Il relève notamment que certaines informations font défaut, en particulier s'agissant des dimensions, des indications à y faire figurer ainsi que des modalités de commande, celles-ci n'étant pas expressément définies dans le règlement. Après comparaison avec d'autres règlements de cimetières en Suisse, il constate que ces éléments y sont généralement précisés de manière plus détaillée. Il s'interroge dès lors sur l'opportunité de compléter cet article afin d'en améliorer la clarté et d'éviter toute interprétation ou dérive.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : précise que ces éléments n'ont pas été intégrés dans le règlement, mais que les modalités ont bien été définies. Il indique que la procédure prévoit de s'adresser à la commune, laquelle se charge de faire fabriquer les plaquettes. Il reconnaît que ces aspects ne sont pas détaillés dans le règlement, mais souligne qu'ils relèvent d'une organisation visant à garantir une uniformité.

M. A. T. Gutmann, UDC : recommande d'accepter la révision totale de ce règlement.

M. D. Althaus, FOR : remercie le service de la gestion du territoire pour le travail accompli et relève avoir apprécié le format du tableau comparatif. Il recommande, au nom de Forum neuveillois, d'approuver la révision totale.

M^{me} C. Brazier, PSN : remercie l'administration, au nom du Parti socialiste neuveillois, pour le tableau comparatif réalisé et recommande l'approbation de cette révision totale du règlement.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : à l'unanimité, le Conseil général arrête la révision totale du Règlement du cimetière et des inhumations. Elle entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2026.

7. Règlement sur le statut du personnel et les traitements – Révision des articles 9, 10, 11, 31 et 33 : arrêté du Conseil général (L. Longo)

Message du Conseil municipal : « Le 1^{er} juillet 2026, le Canton de Berne mettra en vigueur une nouvelle échelle des traitements de son personnel. Notre Commune, qui se calque sur la législation cantonale en la matière, se doit d'introduire le même système pour le personnel communal. Cela implique une petite modification du règlement communal sur le statut du personnel et les traitements (art. 9 al. 2 dudit règlement). Le nouveau système salarial n'impliquera qu'une légère modification financière dans le sens que les traitements acquis sont garantis par obligation légale. Certains membres du personnel pourraient ainsi voir leur traitement arrondi aux quelques francs supérieurs. La loi cantonale précise le cadre de cette adaptation et ne laisse pas de marge en la matière. Du fait de cette modification, le Conseil municipal saisit l'occasion de proposer une révision partielle de ce règlement par le fait d'une intervention sur les articles 9, 10, 11, 31 et 33. Pour les 4 derniers articles mentionnés, il s'agit d'une mise à jour leur permettant de correspondre à la situation légale actuellement en vigueur au canton (législation sur le personnel) et dans notre Commune (règlement sur les honoraires et les indemnités). Pour l'article 9, alinéa 1, il s'agit de proposer au Conseil général de sortir du règlement l'annexe contenant le tableau des classes de traitement pour en déléguer la compétence au Conseil municipal. Cette demande ne poursuit pas le but d'enlever de la compétence au Conseil général et ne doit pas être interprétée comme telle. Elle vise à donner au Conseil municipal les moyens de pouvoir gérer les services et les fonctions des près de 80 collaboratrices et collaborateurs de manière rapide et correspondante aux besoins de la gestion communale. Rappelons-nous que notre administration communale, dans son sens le plus large, est l'un des plus grands employeurs de La Neuveville. Citons un ou deux exemples : les besoins en personnel de la crèche municipale ou de l'école à journée continue évoluent. Là où on parlait de « nurses », on parle aujourd'hui « d'assistants/es socio-éducatifs/ves ». On a aussi besoin d'éducatrices ou d'éducateurs, mais à ce jour cette profession a une exigence de formation d'un niveau plus élevé qu'auparavant. En effet, ces formations ne s'acquiescent pas en suivant le même parcours scolaire. Les diplômes obtenus ne sont pas de même niveau. Les connaissances et les compétences sont différentes. Elles doivent dès lors être colloquées et rémunérées différemment, ce qui complique le travail du service des ressources humaines. D'autres situations peuvent se produire dans d'autres services communaux. On peut penser aux TSS (Travailleuses et travailleurs sociaux en milieu scolaire), à titre d'exemple, qui sont une nouveauté pour nous. A ce jour, le Conseil municipal colloque diverses fonctions dans une même classe de traitement. La différence entre elles se fait au niveau salarial, mais la base légale n'est pas stable. Les modifications du marché du travail ou des exigences légales laissent souvent peu de temps au Conseil municipal pour réagir. C'est

pourquoi il faut qu'il puisse se retourner rapidement sans avoir à aller au Conseil général à chaque fois qu'une modification interviendra. La révision, même partielle, d'un règlement est un processus qui nécessite un certain temps, depuis la rédaction d'une proposition, l'étude par les instances concernées, la décision du législatif et le respect des délais référendaires et de mise en œuvre qui suivent. Dans le marché du travail actuel, c'est trop long. Ainsi, le Conseil municipal vous demande d'approuver la révision partielle proposée pour l'ensemble des cinq articles concernés. »

M. L. Longo, maire : relève que, conformément au libellé de ce point, le législatif est invité à statuer sur les articles énoncés seulement. Toute demande de modification d'autres dispositions nécessiterait la mise en place d'une commission bipartite employeur-employés. Il invite dès lors les membres du Conseil général à se concentrer uniquement sur les articles soumis, afin d'éviter toute difficulté pour la commune en tant qu'employeur. Il ajoute qu'un tableau comparatif a été établi, afin de faciliter la lecture. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. R. Mamie, Les Verts : « Le Parti des Verts a eu la bonne surprise de découvrir le tableau comparatif entre l'ancien et le nouveau règlement. Il en remercie la Municipalité et la Chancellerie. Nous partons de l'idée que ce standard de présentation, dans le cas de révision de règlements, devrait devenir la norme à l'avenir. Concernant le règlement lui-même, nous aimerions savoir si le personnel a été consulté et/ou informé sur cette révision. Et d'une manière plus générale, est-ce qu'il y a une procédure de consultation prévue auprès du personnel dans les cas d'ajustement de règlements, d'ordonnances, voire de d'ajustements de prestations sociales ? »

M. V. Carbone, chancelier municipal : précise que, en l'occurrence, il s'agit d'une obligation légale découlant du droit supérieur. Le passage à 75 échelons est en effet imposé par la législation cantonale, ce qui contraint la commune à adapter son règlement, afin d'en assurer la cohérence. Il souligne qu'il n'y a dès lors pas de véritable marge de consultation. Comme l'a indiqué le maire, toute modification portant sur d'autres dispositions du règlement nécessiterait la mise en place d'une commission du personnel, composée de manière paritaire entre employeur et employés. En l'état, il s'agit uniquement d'une adaptation dictée par le droit supérieur.

M. R. Mamie, Les Verts : a encore une question. Il relève que, dans le message du Conseil municipal, aucune commission n'a été consultée pour ce projet de règlement et souhaite en connaître les raisons.

M. V. Carbone, chancelier municipal : conformément à notre réglementation communale, le personnel municipal est directement placé sous l'autorité du Conseil municipal. Aucune commission n'a compétence en la matière, comme on le voit par exemple dans le Règlement sur les commissions permanentes.

M. J. Gugger, FOR : « Concernant l'annexe contenant le tableau des classes de traitement, est-ce que celui-ci sera disponible aux mêmes conditions que le règlement en question ? »

M. L. Longo, maire : répond par l'affirmative et précise que ce tableau figurera dans l'Ordonnance sur le temps de travail annualisé et sur les allocations, laquelle sera accessible sur le site Internet communal une fois révisée.

M^{me} V. Eusebio, PLR : remercie, au nom du Parti libéral-radical, le Conseil municipal pour cette révision pragmatique, mais nécessaire. Elle salue l'adaptation au cadre cantonal ainsi que la volonté d'assurer une gestion efficace offrant davantage de flexibilité au personnel communal et au Conseil municipal. Elle relève également que les garanties accordées au personnel sont respectées. En conséquence, le Parti libéral-radical approuve cette révision partielle.

M. A. T. Gutmann, UDC : a entière confiance au Conseil municipal et recommande d'approuver cette révision partielle.

M^{me} C. Brazier, PSN: remercie, au nom du Parti Socialiste neuveillois, l'administration et recommande l'approbation de cette révision partielle du règlement.

M. J. Gugger, FOR: «Je remercie le Conseil municipal pour ce travail. Donner au Conseil municipal les moyens de gérer rapidement ses 80 collaboratrices et collaborateurs selon les besoins réels de la commune, c'est une évolution bienvenue. Pour ces raisons, je vous invite, au nom de Forum neuveillois, à accepter cet arrêté.»

LEGISLATURE 2025-2028 – Projets 2026

État des objectifs annuels - Légende des couleurs : Suivi appuyé (1) – Étude (2) – Conseil municipal (et commissions) (3) – Conseil général (crédit, ...) (4) – Procédure publique (5) – Réalisation dans l'année (mise en œuvre) (6)

Département présidentiel, sécurité, contrôle des habitants (CHA/POA)	1	2	3	4	5	6	Remarques
Avenir du Schlossberg							
Tunnel CFF : suivi des travaux et défense des intérêts communaux							
Fermeture de la Poste de La Neuveville							Avenir en 2026
Révision du règlement des commissions permanentes							
Numerisation de la gestion des ressources humaines							
Succession du chancelier municipal							
Préparation de la succession de la préposée au contrôle des habitants							
Révision partielle ou totale du Règlement du Conseil général							
Nouveau contrat de collaboration avec la Feuille officielle (Le Courrier)							
Organisation de la bonne tenue des élections cantonales bernoises							
Réforme de la formation commerce et vente – Ecole supérieur de commerce de La Neuveville / Pôle de formation							
Révision partielle du règlement sur le personnel communal – Nouvelles bases légales cantonales							
Nouveau système des amendes de stationnement							
Modification de l'Ordonnance d'organisation							
Collaboration avec la Police cantonale liée au contrat de ressources							
Nouvelle charte graphique de la commune de La Neuveville							

Autorité sociale, AVS, crèche municipale (SOC)	1	2	3	4	5	6	Remarques
Elaboration de lignes directrices communales politique des seniors							
Participation SSRN à la mise en place du nouveau système de gestion des cas en tant que commune pilote							Prolongation de la phase pilote par le canton
Extension du nombre de places nécessaires en crèche							
Maintien de l'agence AVS régionale							
Maintien du Service social régional							

Gestion du territoire (GTE)	1	2	3	4	5	6	Remarques
Aménagement d'un abri à vélos à l'école primaire							
Aménagement d'un parc à chiens à la route de Bienne							
Etablissement d'un plan de mobilité scolaire							
Plan d'aménagement local (PAL) et son règlement communal de construction : études des zones à bâtir, plans de quartiers et zone à planification obligatoire							
Plan d'aménagement local (PAL) : inventaires arboricole (public – privé), ISOS et ICOMOS							
Cahier des charges PGEE							
ARA am Twannbach - eaux usées							
Réfection des couvercles de regards et réparation de routes							
Réfection de la venelle Est							
Curage des ports de Pré de la Tour et de la Gravière							
Réfection des infrastructures du port de la Gravière							
Plan de quartier partiel Ruveau (information et propositions)							
Plan vélo : mise en place de mesures vélo à St-Joux							
Gestion des déchets sur notre territoire (sélection de solutions)							
Déchets plastiques							Adhésion à RecyPac
Requalification des anciennes voies CFF							
Place de la gare : développement du préprojet et projet							
Zone piétonne en vieille ville							2 ^{ème} test
Plan de protection des rives no 2 (suite de la consultation publique)							
Ruisseau de Vaux – Sécurité en cas de risques d'inondation							
Réorganisation du service du cimetière							
Réorganisation du service des ports							

Instruction et jeunesse (IJE)	1	2	3	4	5	6	Remarques
Collège : Mise en place d'une nouvelle grille horaire							Rentrée 2027
Primaire : Projet de délimitation du périmètre scolaire							
Primaire : Sécurité des élèves et règles de fonctionnement dans le préau – Projet ATE							
EJC : Amélioration de l'espace de vie extérieur							

M. L. Longo, maire: indique que, comme en 2025, le Conseil municipal et l'administration se sont penchés sur les projets pour 2026. Il souhaite toutefois faire un point de situation concernant les projets 2025. Sur les 44 projets prévus pour être réalisés ou mis en œuvre durant l'année, 32, soit plus de 70 %, ont été concrétisés. Douze projets accusent un retard, tandis que trois ont progressé plus rapidement que prévu. S'agissant des projets en retard, il précise que la révision du Règlement des commissions permanentes a été mise en pause, car elle ne pourrait entrer en vigueur qu'au début de la prochaine législature. L'élaboration de lignes directrices communales pour la politique des seniors dépend de la stratégie régionale actuellement en cours au sein de l'association Jura bernois.Bienne (Jb.B), dont la commune attend les résultats. Il mentionne également la participation du Service social régional à la mise en place d'un nouveau système de gestion des cas, dans le cadre d'une phase pilote prolongée par le canton. Le plan de quartier partiel Ruveau a, quant à lui, été mis en consultation auprès de la population. Par ailleurs, certains

projets, tels que l'agrandissement et l'adaptation des toilettes pour personnes à mobilité réduite au restaurant de la Plage, sont en cours. Les nouveaux panneaux d'entrée de la ville ont été remplacés par une signalisation touristique en phase de finalisation. Enfin, la réfection de la rue des Fossés a fait l'objet d'explications détaillées lors de la séance. Il conclut en soulignant que ces retards sont explicables et que les projets concernés devraient être finalisés dans les mois à venir.

M. R. Mamie, Les Verts: remercie, au nom du Parti Les Verts, la Municipalité pour ce tableau. Il indique avoir trois questions. Sous le département de la gestion du territoire, il s'interroge sur l'établissement d'un plan de mobilité scolaire et demande en quoi celui-ci consiste. Sous la rubrique Economie, finances et bâtiments communaux, il souhaite obtenir des précisions concernant la certification énergétique CECB+. Enfin, s'agissant de la révision partielle ou totale du Règlement du Conseil général, sous le département présidentiel, sécurité et contrôle des habitants, il demande où en est ce projet.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: à l'unanimité, le Conseil général arrête la révision partielle des articles 9, 10, 11, 31 et 33 du Règlement sur le statut du personnel et les traitements. Elle entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2026.

8. Prévisions du Conseil municipal pour l'année 2026: information (L. Longo)

Message du Conseil municipal:

Economie, finances et bâtiments communaux (FIN)

Abri PC : Organisation de l'exploitation et de l'entretien courant							
Liberté 11 : changement du système de chauffage (PAC) en remplacement du chauffage électrique							
Mairie : changement du système de chauffage (Pellets) en remplacement du chauffage à mazout							
Plage – restaurant : agrandissement des toilettes et adaptation pour les personnes à mobilité réduite							
Epancheurs : peinture de la cage d'escaliers et renouvellement des tables							
Bâtiment du Stade 1 : carrelage des vestiaires du Skater							
Bordée de Tribord : rénovation des sanitaires							
Voirie : modification des canalisations de l'eau grise – eau de toiture							
St-Joux : ventilation – aération des vestiaires							
St-Joux : création d'un petit vestiaire et de douches pour les équipes mixtes							
Rafraîchissement des façades de la Tour de Rive							
Changement du chauffage à mazout des Epancheurs							
Changement du chauffage électrique de la bibliothèque							
Remplacement du chauffage de l'EJC – raccordement à la centrale de l'école							
Halle de gymnastique école des Collonges : adaptation des douches							
Ecole primaire : isolation des combles du bâtiment historique							
Bibliothèque : remplacement de la porte d'entrée au 2 ^{ème} étage							
Certification énergétique CECB+							
Finance : mise en place de la facturation des « CA » communauté d'autoconsommateur							
Finance – Smart Meter : introduction des données et génération des rapports pour les relevés automatiques, ainsi que la modification des tarifs selon nouvelle base tarifaire du cadre juridique de l'OFEN							

Loisirs, sport, culture (LOI)

Organisation des Last Friday et marchés artisanaux							
Organisation du bureau de l'office du tourisme							
Nouveaux panneaux d'entrée de la ville et touristiques							
Mise à disposition de vélos en location pour les gens de passage							
Digitalisation du patrimoine (Système Genius Loci)							

Loisirs, sport, culture (LOI)

Organisation des Last Friday et marchés artisanaux							
Organisation du bureau de l'office du tourisme							
Nouveaux panneaux d'entrée de la ville et touristiques							
Mise à disposition de vélos en location pour les gens de passage							
Digitalisation du patrimoine (Système Genius Loci)							

Energie (SELN)

Investissements dans les infrastructures et l'assainissement du réseau d'électricité							
Energies renouvelables : contracting pour panneaux photovoltaïques							PPE Lac en finalisation
Mise à jour du cadastre électrique							
Logiciel de dimensionnement du réseau électrique							
Déploiement du smart metering							2026-2027
Télécommande centralisée à changer							
Alimentation du Tunnel CFF (nouvelle station)							
Assainissement de la station de transformation Ruveau							

Inter départements

Plan des énergies communales et stratégie climatique (GTE/SELN)							
Cité de l'énergie – Préparation de l'audit de certification pour 2026 (GTE/SELN)							
Sécurité aux abords des écoles – Mesures ATE (IJE/GTE/POA)							
Réfection rue des Fossés – Crédit complémentaire et travaux (GTE/SELN)							
Communes en santé (IJE/SOC/LOI)							
Révision partielle du Règlement sur le cimetière (CHA/GTE)							
Révision du règlement taxes séjour (CHA/LOI/FIN)							
Révision totale du règlement d'organisation du collège (CHA/IJE)							
Stationnement sur notre territoire : recherche de solutions, décisions des mesures à appliquer et projet de révision du règlement							
Traitement d'archives techniques du département de la gestion du territoire (CHA/GTE)							
Réflexion sur l'organisation de la gestion des bâtiments communaux (CHA/FIN)							

M. L. Longo, maire: précise que le plan de mobilité scolaire a déjà été initié l'année précédente et concerne principalement la sécurité aux abords des écoles. Il indique que plusieurs mesures sont encore à l'étude afin d'améliorer cette sécurité. Un sondage a notamment été réalisé auprès des parents et les réflexions se poursuivent sur cette base. S'agissant de la certification énergétique CECB+, il explique qu'il s'agit de finaliser la certification des bâtiments communaux, certains n'étant pas encore certifiés et faisant encore l'objet d'évaluations. Enfin, concernant la révision du Règlement du Conseil général, il mentionne qu'une commission ad hoc, présidée par M. A. Guillaume, est en charge du dossier. Selon les informations dont il dispose, le règlement est actuellement en examen préalable auprès de l'OACOT.

M. A. Guillaume, FOR: indique que plusieurs séances de travail ont été consacrées à ce règlement et que le projet est désormais presque abouti. Il précise qu'il a été demandé au chancelier de le transmettre à l'OACOT pour un examen préalable, afin de s'assurer de sa conformité avant sa soumission au Conseil général.

L'objectif est de finaliser cette révision avant le départ à la retraite du chancelier municipal, M. V. Carbone.

M. C. Junod, PLR: remercie, au nom du Parti libéral-radical, le Conseil municipal pour ce document, qu'il qualifie de particulièrement clair.

M. A. Guillaume, FOR: remercie pour ce document qu'il juge très intéressant. Il demande s'il serait possible de disposer d'une comparaison d'une année à l'autre, afin de mieux en observer l'évolution et les différentes progressions.

M. L. Longo, maire: indique qu'il trouve ce document déjà bien fourni.

M. A. Guillaume, FOR: demande s'il serait plutôt possible d'intégrer, dans le tableau, des indicateurs visuels par année, afin de distinguer l'état d'avancement des projets, sans superposer les données des années précédentes.

M. L. Longo, maire: prend note de la remarque de M. Guillaume. Il remercie également ses collègues du Conseil municipal, qui participent activement à l'élaboration de ces projets, ainsi que l'administration qui met en œuvre cette planification annuelle. Il adresse enfin ses remerciements à toutes les personnes ayant contribué à ce travail.

Le Conseil général prend acte des prévisions du Conseil municipal pour 2026.

9. Nomination d'un/e membre dans la commission loisirs, sport, culture, en remplacement de M^{me} Adele Torres (PSN), démissionnaire

M^{me} C. Brazier, PSN: propose, au nom du Parti Socialiste neuvevillois, la candidature de

M^{me} Jocelyne Roux, absente ce soir, mais qui se réjouit de rejoindre le Conseil général.

M. F. Teutsch, président, PLR: demande s'il y a d'autres candidat-e-s.

Sans autre proposition ni opposition, le Conseil général décide de nommer par applaudissements avec effet immédiat M^{me} Jocelyne Roux (PSN) en qualité de membre de la commission loisirs, sport, culture, en remplacement de M^{me} Adele Torres (PSN), démissionnaire.

10. Position CM et décision CG sur la motion PSN (H. Wingo/A. Torres/C. Brazier) «Pour renforcer le développement de connaissances civiques et citoyennes dans les écoles de La Neuveville» (C. Honsberger)

Position du Conseil municipal: «La motion propose de renforcer l'éducation civique dans les écoles de La Neuveville. Elle part du constat d'une participation électorale stagnante et d'une exposition accrue des jeunes à des discours extrêmes sur les réseaux sociaux. Pour y répondre, elle suggère l'achat de matériel pédagogique, l'organisation de votations simulées, le financement de formations pour les enseignants, ainsi que le soutien à des sorties scolaires et à des activités liées à la citoyenneté. L'objectif est de favoriser l'engagement démocratique des jeunes et de renforcer leur compréhension du fonctionnement politique. Il est important de rappeler que, dans le canton de Berne, le programme scolaire relève exclusivement du canton. Le Plan d'études romand, appliqué dans notre région, définit déjà les objectifs d'apprentissage en matière de citoyenneté, de fonctionnement des institutions, de droits et devoirs, ainsi que de développement de l'esprit critique. Ces contenus sont enseignés dans les leçons de Formation générale et leur mise en œuvre relève des enseignants. La commune ne peut donc ni modifier le programme d'enseignement ni donner des directives pédagogiques aux écoles. Son rôle se limite à soutenir des activités complémentaires lorsqu'elles sont sollicitées, par exemple en facilitant des visites d'institutions ou en accueillant des classes lors de séances du Conseil général. Ces contributions restent toutefois limitées et ne permettent pas de mettre en œuvre les demandes formulées dans la motion. Au vu de ces éléments, il apparaît clairement qu'une motion, qui implique une action concrète de la commune, n'est pas l'instrument adapté dans un domaine qui ne relève pas de ses compétences. Pour éviter de créer des attentes que la commune ne pourrait légalement satisfaire, tout en permettant d'avancer

sur un thème important et légitime, le Conseil municipal propose aux motionnaires de transformer leur motion en postulat. Sinon, le Conseil général devrait refuser la motion, cette dernière n'entrant pas dans le domaine de compétence du Conseil municipal. Cette forme permettrait d'engager un dialogue avec les écoles, et éventuellement le CAJ, pour examiner les pistes de soutien réellement envisageables dans le cadre légal, le cas échéant. Le postulat constituerait la voie la plus cohérente et la plus constructive pour étudier ce projet dans les commissions compétentes.»

M^{me} C. Honsberger, conseillère municipale: n'a rien à ajouter au message. Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M^{me} C. Brazier, PSN: indique que, après discussion avec M^{me} C. Honsberger, le Parti Socialiste neuvevillois décide de retirer cette motion et d'introduire à la place un postulat. Celui-ci a ainsi été déposé pour la séance de ce soir, en vue d'une discussion lors de la prochaine séance du Conseil général.

Le Conseil général prend acte du retrait de cette motion.

11. Position CM et décision CG sur le postulat PSN (C. Brazier/A. Torres) «Partager plutôt qu'acheter: projet de création d'une bibliothèque d'objets à La Neuveville» (A. Binggeli)

Message du Conseil municipal: «Le Conseil municipal demande une prolongation de délai pour répondre au postulat. Cette prolongation permettrait de soumettre le postulat à la commission des loisirs pour avoir son avis sur cette question. Cela permettrait aussi d'assurer une présence du PSN au sein de la commission, vu la démission de M^{me} Adele Torres avec effet immédiat de cette instance, sinon, la première séance de l'année se ferait sans représentante du parti des postulantes. Le Conseil municipal souhaite éviter cette situation. Plaise au Conseil général d'accorder une prolongation de délai pour sa séance suivante.»

M. A. Binggeli, conseiller municipal: n'a rien à ajouter au message. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M^{me} C. Brazier, PSN, au nom du Parti Socialiste neuvevillois, se déclare d'accord avec la prolongation de délai demandée.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote sur la prolongation de délai: à l'unanimité, le Conseil général décide d'accorder une prolongation de délai jusqu'à sa prochaine séance pour la prise de position du Conseil municipal sur ce postulat.

12. Réponse à l'interpellation PSN (C. Wingo) «Sécurité au bord du lac et débarcadère» (C. Ferrier)

Réponse du Conseil municipal: «Le Parti Socialiste neuvevillois interroge le Conseil municipal sur les mesures envisagées pour remédier à l'absence d'ombre sur le débarcadère, problématique en période de fortes chaleurs, ainsi que sur les adaptations prévues sur la barrière le long des quais afin de garantir la sécurité, notamment des enfants. Contrairement au débarcadère du Landeron ou de l'Île St-Pierre, le débarcadère de La Neuveville se situe directement à proximité de grands arbres sous lesquels se trouvent aussi des bancs. Les voyageurs peuvent déjà maintenant attendre l'arrivée du bateau à l'ombre. En 2024, le Service de la gestion du territoire avait contacté le Bureau de prévention des accidents (BPA) pour évaluer si la barrière existante le long du quai Maurice Moeckli respecte les normes en matière de sécurité. Moeckli a tenu que les usagers du quai sont conscients de la présence de l'eau en contrebas, le BPA avait confirmé que la barrière existante ne présentait pas de danger et qu'elle convenait très bien. Toutefois, la sécurité des promeneurs tient à cœur au Conseil municipal. Il étudiera les différentes possibilités pour améliorer la sécurité de la barrière sur le quai Maurice Moeckli.»

M. C. Ferrier, conseiller municipal: n'a rien à ajouter à la réponse du Conseil municipal.

M. F. Teutsch, président, PLR: demande à l'interpellatrice si elle souhaite s'exprimer.

M. C. Wingo, PSN: n'a rien à ajouter.

Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil municipal.

13. Rapport CM en réponse au postulat FOR (C. Känel) «Favoriser une consommation locale en soutenant les commerces neuvevillois» (A. Kurth)

Rapport du Conseil municipal: «Ce rapport a pour but de présenter une synthèse de la situation du commerce local à La Neuveville, à la suite du postulat du Parti Forum neuvevillois déposé lors de la séance du Conseil général du 18 juin 2025. L'objectif est d'exposer les enjeux liés au soutien des commerçants de proximité, de rendre compte de la position du Conseil municipal, et de détailler les réflexions et décisions issues du Groupe de promotion économique du 10 décembre 2025. Cette analyse permet d'identifier les mesures prioritaires à envisager pour renforcer l'attractivité de la commune et répondre efficacement aux attentes des habitants et des professionnels. Après l'examen du postulat, le Conseil municipal a réaffirmé sa volonté d'accompagner le commerce local tout en insistant sur la nécessité d'une démarche pragmatique, basée sur le dialogue avec les commerçants et les citoyens. Les mesures envisagées comprennent la mise en circulation de bons «Ouùh» pour stimuler l'achat local, la multiplication des actions de communication pour sensibiliser la population à l'importance des commerces de proximité, et l'amélioration de la visibilité des enseignes. Le Groupe de promotion économique, réunie le 10 décembre 2025, a permis d'élargir le champ de réflexion en mobilisant différents acteurs locaux, avec une participation notable de commerçants (35 personnes et d'élus). Les discussions ont souligné plusieurs problématiques clés: La question du stationnement, avec un fort besoin de flexibilité dans les zones bleues et la création de places à durée limitée pour faciliter l'accès aux commerces. L'accès à la déchetterie pour les commerçants, qui reste un point de friction pour certains professionnels. Le développement de l'offre touristique, notamment par des visites historiques, des événements et une meilleure valorisation des commerces auprès des visiteurs afin de dynamiser le tissu économique local. Le renforcement et la formalisation d'une Association des commerçants, perçue comme indispensable pour faciliter les échanges, assurer une représentation cohérente des intérêts professionnels et développer une dynamique collective. Par ailleurs, le Groupe de promotion économique a identifié des axes prioritaires tels que le développement d'outils de communication modernes (site Internet, réseaux sociaux) et la nécessité de renforcer la coopération entre élus, commerçants et citoyens. Suite au débat, il ressort de manière unanime que la création d'une association des commerçants s'impose comme un levier essentiel pour faire avancer les projets et permettre aux délégués de constituer une voix commune, et reconnue auprès de la commune. Cette dernière se réjouit dès lors de la constitution de l'association des commerçants et de l'organisation d'une deuxième séance. Cela permettrait d'agir au mieux et en adéquation avec les besoins de celle-ci.»

M. A. Kurth, conseiller municipal: précise toutefois qu'à ce jour, le Groupe de promotion économique n'a pas encore été informé de manière formelle de la création éventuelle d'une association des commerçants. Il ajoute que la commune reste dans l'attente de cette création et se tient prête à accueillir cette association, conformément à ce qui a été proposé dans la conclusion de ce rapport.

M^{me} C. Känel, FOR: aimerait ajouter des compléments d'information sur ce point. De ce fait, elle demande l'ouverture de la discussion.

M. F. Teutsch, président, PLR: soumet l'ouverture de la discussion au vote: à l'unanimité, la discussion est ouverte.

M^{me} C. Känel, FOR: «Excusez-moi d'avance d'insister un peu avec cette thématique ce soir. Je ne sais pas vous, mais en tant qu'élue, je trouve qu'on ne se sent pas toujours utile, et là j'ai l'impression de

défendre un point autant concret qu'essentiel. Voici ce que je retiens de la séance du 10 décembre 2025. Au sein des artisans/commerçants, il y a un grand besoin de partager ses expériences et d'être entendu. La création d'une association sera donc bénéfique. Mais je reste convaincue que la commune a aussi un rôle actif à jouer, non pas pour materner les indépendants, ni trouver des clients à leur place, mais dans l'intérêt général. On parle ici de garder une cité attractive et dynamique et j'ai constaté que les indépendants se donnent beaucoup de peine dans ce sens. Leur travail mérite d'être soutenu, pas par charité, mais parce que la plus-value apportée à notre localité est réelle. J'ai appris à cette séance-là, qu'il existe un Groupe de promotion économique, avec un règlement et un fonds qui permettent d'ouvrir la porte à de nombreuses actions de soutien. Puisque le cadre légal existe, et depuis longtemps, il n'y a pas de raison d'attendre que les commerces ferment les uns après les autres. Je vous donne quelques exemples de besoins concrets exprimés le 10 décembre 2025 : les Bons Ooûh constituent une belle initiative. Cependant, la liste des commerçants au dos des bons n'est ni complète ni actuelle. C'est pourquoi, il a été discuté à la séance que la Commune ajoute un lien Internet vers une liste mise à jour en ligne (avec les contacts). Les Last Friday sont également perçus comme une démarche favorable, sauf qu'il est important d'informer les commerçants de la vieille ville dès les dates fixées (afin qu'ils puissent réserver), de mieux répartir les animations sur les trois rues (pas seulement la rue du Marché). Enfin, il y a un gros potentiel pour rendre l'offre existante plus visible et accessible. Beaucoup de clients sont certainement motivés à consommer local, par exemple pour des idées cadeaux originales, si on les renseigne davantage. Peu d'habitants, surtout ceux qui sont excentrés, connaissent l'étendue de l'offre disponible. Grâce à ses infrastructures (physiques ou en ligne), et à la somme dévolue au soutien du commerce local, la Commune peut faire beaucoup comme dédier une page Internet aux artisans/commerçants, sponsoriser des annonces dans le Courrier, publier et distribuer un tout-ménage présentant les artisans/commerçants, ajouter des panneaux publicitaires aux endroits stratégiques et touristiques et faire de l'Office du tourisme un endroit stratégique pour exposer des produits locaux. Je vous pose une question : voulons-nous attendre que notre ville se meure peu à peu ? Ou est-ce que la commune doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour favoriser le commerce de proximité ? Les commerçants/artisans sont courageux et mouillent leur chemise pour La Neuveville et Chavannes. Au Groupe de promotion économique de se montrer à la hauteur et de prendre part aux actions nécessaires.»

M. A. Kurth, conseiller municipal : souligne qu'il est difficile d'organiser ou de planifier des activités en l'absence de représentants d'une association des commerçants. Il relève que, lors de la séance évoquée, les discussions ont été dispersées et qu'il est nécessaire de disposer d'une association forte, capable de porter des projets d'une seule voix auprès du Groupe de promotion économique. Il conclut que, sans une telle structure, les possibilités d'action restent limitées.

M^{me} C. Känel, FOR : remercie M. Kurth pour son intervention, tout en indiquant ne pas partager entièrement son analyse. Elle considère que cette séance a été constructive et concrète. Elle relève notamment que certaines problématiques ont pu être exprimées, comme celle de coiffeuses souhaitant accéder à la déchetterie le jeudi, jour réservé aux professionnels, mais auxquelles l'accès était refusé. Elle estime qu'il est important que ces situations puissent être portées à connaissance et souligne qu'il ne serait pas opportun de conditionner toute action à la création préalable d'une association de commerçants.

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

14. Rapport CM en réponse au postulat PLR (R. Gurtner) «Agrandissement/restructuration des vestiaires de foot à St-Joux» (A. Kurth/A. Binggeli)

Rapport du Conseil municipal : «Comme indiqué dans la réponse du Conseil municipal au postulat PLR lors de la séance du Conseil général de septembre

2025, nous avons continué à investiguer les possibilités pour trouver une solution afin de pouvoir créer un vestiaire féminin à St-Joux. Nous avons le plaisir d'annoncer qu'une solution a été trouvée. Le vestiaire des arbitres va être modifié en vestiaire pour dames qui pourra accueillir jusqu'à 6 personnes. Ceci requiert une modification des bancs et l'ajout d'une table rabattable, travaux qui ont d'ores et déjà été commandés. Cela sera suivi par une adaptation de l'infrastructure sanitaire pour pouvoir offrir deux douches séparées au lieu d'une. Lors des matchs, les footballeuses pourront en profiter dès que l'arbitre sera sorti de ce vestiaire séparé. Au niveau des coûts, cette modification du vestiaire des arbitres sera de la compétence du Conseil municipal et ne devrait pas dépasser CHF 10'000.-. Nous informerons à nouveau lorsque ces travaux auront été effectués et que le vestiaire féminin sera pleinement opérationnel.»

M. A. Binggeli, conseiller municipal : souhaite apporter un complément à ce rapport. Il se dit satisfait d'avoir trouvé une solution adéquate et indique que les travaux ont été réalisés. Le vestiaire féminin est désormais opérationnel.

M^{me} M. Spart, Les Verts : demande l'ouverture de la discussion.

M. F. Teutsch, président, PLR : soumet l'ouverture de la discussion au vote : à l'unanimité, la discussion est ouverte.

M^{me} R. Gurtner, PLR : se déclare satisfaite de la solution retenue et estime qu'elle sera bénéfique pour les jeunes footballeuses.

M^{me} M. Spart, Les Verts : «Le groupe des Verts se réjouit de la proposition d'aménagement d'un vestiaire pour les filles à St-Joux. Il était en effet temps que les filles, qui jouent depuis des années déjà avec les garçons, puissent bénéficier d'un local adéquat pour se changer et se doucher après leurs entraînements ou leurs matchs. Toutefois, nous espérons que cette solution soit strictement provisoire. Nous estimons qu'il est problématique que, lors des matchs, de jeunes voire très jeunes filles doivent partager leur vestiaire avec l'arbitre (qui est le plus souvent un homme). La priorité doit être donnée aux joueuses et non à l'arbitre. Si cette proposition semble répondre aux besoins actuels du Football Club La Neuveville-Lamboing, nous espérons que la Commune reste en contact étroit avec le club pour qu'il puisse assurer son développement. Suite au boom du foot féminin, nous ne doutons pas que ce sport va attirer encore de nombreuses nouvelles adeptes et que les six places du vestiaire ne suffisent pas aux joueuses.»

M. A. Binggeli, conseiller municipal : précise que, lors des matchs, les arbitres sont généralement les premiers à quitter les vestiaires. Ceux-ci sont occupés par une ou deux personnes au maximum, puis deviennent rapidement disponibles pour les joueuses. Il ajoute que les arbitres et les joueuses ne les utilisent pas simultanément et que la coordination relève du club. Il estime dès lors que cette organisation ne devrait pas poser de problème.

M^{me} M. Spart, Les Verts : relève que, dans ce cas, les arbitres pourraient utiliser les vestiaires des hommes, puisqu'ils sont les premiers à quitter les vestiaires.

M. A. Binggeli, conseiller municipal : répond que l'organisation relèvera du club, qui décidera des modalités d'utilisation des vestiaires.

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

15. Rapport CM en réponse au postulat PLR (K. Aeschlimann-Blaser) «Demande d'une réévaluation du système de subventionnement sport, loisirs et culture» (A. Binggeli)

Rapport du Conseil municipal : «Le nouveau système élaboré en réponse au postulat, dont la première ébauche a été présentée lors de la commission des loisirs du 11 décembre 2025, est utilisé pour la première fois à l'occasion de sa séance du 5 mars 2026. Comme déjà indiqué lors du rapport présenté au Conseil général du 24 septembre 2025, le système mis en place ne sera pas figé, mais il est au contraire un outil de travail qui sera adapté en fonction des retours lors des différentes séances de commission. Le postulat est ainsi complètement réalisé.»

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

16. Position CM et décision CG sur la motion urgente FOR (A. Guillaume) «Maintenir un pôle de formation à La Neuveville» (L. Longo)

M. L. Longo, maire : donne lecture de la position du Conseil municipal : «Dans sa communication du 13 mars 2026 publiée dans la Feuille officielle, le Conseil municipal informait la population qu'il avait adressé, à la fin du mois de février, avec les villes de Bienne et de Tramelan, une prise de position commune dans le cadre de la consultation relative à la réorganisation de la formation professionnelle commerciale dans la Berne francophone. Il y rappelait notamment que cette démarche souligne l'importance d'un travail étroit entre les communes-sièges, dans un esprit de responsabilité partagée, de dialogue et de complémentarité territoriale en matière de formation dans notre région. Cette prise de position conjointe s'inscrit dans la continuité de discussions engagées déjà au début de l'année 2025, lesquelles mettaient en évidence la nécessité de prendre en compte l'avis des communes-sièges dans cette réforme, parallèlement à l'élaboration du rapport alors en préparation. Le Conseil municipal tient à rappeler qu'à l'origine, seules les présidences des conseils d'école avaient été impliquées dans l'approbation du rapport soumis à consultation. Les communes-sièges ont toutefois pu obtenir, en 2025, deux séances avec la Direction de l'instruction publique afin d'aborder cette réforme et de faire valoir leurs préoccupations communales. Les trois exécutifs reconnaissent la nécessité de faire évoluer l'offre de formation afin de répondre aux enjeux de qualité, de lisibilité, d'efficacité et de promotion du bilinguisme. Ils rappellent toutefois qu'une telle réforme ne saurait être guidée par une seule logique comptable ou de centralisation. Le choix des sites doit au contraire reposer sur des critères pragmatiques, tenant compte des réalités du terrain, de l'accessibilité pour les jeunes, des enjeux de mobilité, des besoins du tissu économique régional ainsi que de l'équilibre territorial de la Berne francophone. Dans ce cadre, le Conseil municipal a réaffirmé l'importance de défendre l'École de commerce de La Neuveville et rejoint, sur les plans politique, pédagogique, logistique et économique, les arguments soulevés par la motion. S'agissant de la pétition, le Conseil municipal n'a pas été associé à cette initiative citoyenne, mais il soutient pleinement toutes les démarches visant à défendre la présence de cette formation dans notre commune. Notre prise de position commune ne constitue en aucun cas un affaiblissement de la voix de La Neuveville. Bien au contraire, en s'associant à ses partenaires, notre commune maintient son objectif le maintien de l'École de commerce à La Neuveville, soit, à défaut, à l'obtention de mesures compensatoires équivalentes, de manière à préserver un pôle de formation fort et attractif dans notre cité. La voie de la coopération choisie par le Conseil municipal a par ailleurs permis que bon nombre des institutions consultées rejoignent notre demande d'un rapport plus détaillé, mieux ancré dans les spécificités régionales, et d'une approche qui ne remette pas en cause les sites existants sans perspectives concrètes. Le Conseil municipal demande également que toute évolution éventuelle soit conduite dans la transparence, avec des perspectives claires pour les élèves, les familles et le corps enseignant. Par cette prise de position, le Conseil municipal de La Neuveville réaffirme son attachement à une réforme équilibrée et concertée, qui tienne pleinement compte des réalités régionales et défende la place de l'École de commerce dans notre commune comme dans l'ensemble de la Berne francophone. Il remercie à nouveau les villes de Bienne et de Tramelan, le CJB, l'Association Jura bernoise, Bienne ainsi que le Conseil d'école pour leur collaboration dans le cadre de cette consultation. À l'heure actuelle, le Conseil municipal ne connaît pas encore les suites qui seront données à cette consultation. Il soutient néanmoins l'idée d'un appui concret du Conseil général et vous recommande, dès lors, d'accepter la motion, tout en relevant qu'il n'est pas encore en mesure de préciser dans quel délai il pourra en faire rapport au Conseil général, au regard des délais impartis par la procédure applicable aux motions (art. 29 al. 4).». Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. A. Guillaume, FOR : souligne qu'il est important d'adresser un signal fort de soutien à cette

école, afin d'en renforcer le poids pour les décisions qui seront prises.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : à l'unanimité, le Conseil général approuve cette motion urgente.

17. Interventions parlementaires et développements

La motion urgente déposée ce soir, dont le titre figure ci-après, a été lue par son auteur au point N° 1 de l'ordre du jour et a ensuite été traitée au point N° 16 de l'ordre du jour.

- Motion urgente FOR (A. Guillaume) « Position CM et décision CG sur la motion urgente FOR (A. Guillaume) « Maintenir un pôle de formation à La Neuveville » (L. Longo) »

Développement:

- Motion urgente FOR (A. Guillaume) « Position CM et décision CG sur la motion urgente FOR (A. Guillaume) « Maintenir un pôle de formation à La Neuveville » (L. Longo) »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

Il est ensuite donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Postulat PSN (H. Wingo/C. Brazier) « Pour renforcer le développement de connaissances civiques et citoyennes dans les écoles de La Neuveville »
- Postulat FOR (C. Känel) « Valorisation des artisans locaux à l'Office du tourisme de La Neuveville »
- Postulat Les Verts (S. Mamie) « Etude de la construction d'un pigeonnier de régulation à La Neuveville »
- Interpellation FOR (C. Känel) « Etat des lieux des mesures pour favoriser le commerce local »
- Interpellation PLR (K. Aeschlimann-Blaser) « Demande de renseignements au sujet de la réaffectation de la zone Schafis (Chavannes) liée au démantèlement de la ligne ferroviaire »
- Interpellation PLR (R. Gurtner) « Promotion du bilinguisme pour les enfants de la commune »

Développement:

- Postulat PSN (H. Wingo/C. Brazier) « Pour renforcer le développement de connaissances civiques et citoyennes dans les écoles de La Neuveville »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Postulat FOR (C. Känel) « Valorisation des artisans locaux à l'Office du tourisme de La Neuveville »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Postulat Les Verts (S. Mamie) « Etude de la construction d'un pigeonnier de régulation à La Neuveville »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Interpellation FOR (C. Känel) « Etat des lieux des mesures pour favoriser le commerce local »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Interpellation PLR (K. Aeschlimann-Blaser) « Demande de renseignements au sujet de la réaffectation de la zone Schafis (Chavannes) liée au démantèlement de la ligne ferroviaire »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Interpellation PLR (R. Gurtner) « Promotion du bilinguisme pour les enfants de la commune »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

18. Questions simples et traitement

Lors de la séance du 3 décembre 2025, M^{me} A. Torres, PSN, avait posé la question suivante : « Pourriez-vous nous informer de la manière dont la Commune garantit l'accès régulier aux cours de sécurité aquatique pour les élèves de l'école obligatoire et préciser si l'organisation actuelle permet de couvrir les besoins pour toutes les classes concernées malgré les conditions météorologiques variables ? »

M^{me} C. Honsberger, conseillère municipale : répond que la situation demeure complexe à la suite de la fermeture de la piscine du PTA. L'accès aux piscines intérieures reste difficile, les infrastructures couvertes de la région privilégiant les classes de leur propre commune. Pour le semestre en cours, une solution a toutefois pu être mise en place. Les élèves pourront se rendre à la piscine du Nid-du-Grô, ce qui permet d'assurer la continuité des cours. Les séances prévues au Landeron en mai et juin sont également maintenues. Elle précise qu'une attention particulière sera portée aux élèves de 6e, afin qu'ils puissent passer leur contrôle de sécurité aquatique (CSA), avec la possibilité d'un rattrapage si nécessaire. Pour les années suivantes, plusieurs pistes restent à l'étude, tant au niveau des infrastructures que des ressources humaines, afin de parvenir à une solution pérenne.

M. A. T. Gutmann, UDC : « Les six places de parc de la déchetterie ne sont accessibles que pendant les heures d'ouverture de celle-ci, en principe pour empêcher le dépôt sauvage de déchets. Malheureusement, cela ne fonctionne absolument pas, puisque ceux-ci sont déposés devant la nouvelle barrière ou devant celle de l'autre accès. Ne pourrait-on pas remettre à disposition ces six places de parc, vu la pénurie d'emplacements pendant les nombreux événements qui ont lieu à La Neuveville ? »

M. L. Longo, maire : indique que les mesures concernant les incivilités ont été mises en place

à la déchetterie, il y a au moins trois mois. Il précise que les places de parc concernées sont signalées en jaune et ne font pas partie du parc de stationnement répertorié par la commune, lequel comprend les places blanches et bleues. Il n'y a donc pas eu de perte de places de stationnement. Il relève que ces mesures ont permis de limiter le stationnement sauvage, qui était également à l'origine de dépôts illicites de déchets. Concernant ces mesures, dont la mise en œuvre est encore en cours, il indique qu'un bilan sera effectué dans quelques mois afin d'en tirer les conclusions. Il constate d'ores et déjà une diminution des incivilités. Enfin, il précise que ces places de parc, ne figurant pas dans le parc de stationnement officiel, sont uniquement accessibles durant les heures d'ouverture de la déchetterie.

M. R. Mamie, Les Verts : « L'hôtel-restaurant Jean-Jacques Rousseau est maintenant fermé depuis plusieurs mois. La presse avait relaté il y a quelque temps de grands travaux de rénovation. Vu de l'extérieur, ce bâtiment semble plutôt en voie d'abandon. Le Conseil municipal a-t-il des informations sur ce dossier ? »

M. L. Longo, maire : répond que le Conseil municipal constate le même état d'abandon. Concernant les travaux de rénovation, il précise qu'un projet d'envergure prévoyant un agrandissement avait été envisagé. Celui-ci a toutefois été refusé par le canton (OED), en raison de la présence de la nappe phréatique de la Plage, située en zone de protection, afin d'éviter une péjoration de la situation en matière de protection. Selon les dernières informations à disposition, un projet plus modeste, se limitant à l'intérieur du bâtiment existant, est actuellement à l'étude. Il précise ne pas disposer de davantage d'informations à ce stade. Enfin, il fait le lien avec la question simple précédente, à laquelle il vient de répondre, en indiquant que des places de parc situées devant l'hôtel-restaurant Jean-Jacques Rousseau ne sont pas utilisées et permettent de compenser partiellement le déficit de stationnement dans cette zone.

19. Communications

M. F. Teutsch, PLR, président : rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 24 juin 2026. Il indique qu'entre-temps, plusieurs événements se tiendront prochainement, notamment la Wyprob à Chavannes ainsi que l'événement de dégustation Cave en cave entre Chavannes et La Neuveville. Il informe également qu'il organisera le Tour des Bornes le 15 novembre prochain à l'intention des membres des organes exécutif et législatif. Des informations complémentaires seront transmises ultérieurement.

La séance est levée à 21h10.

Au nom du Conseil Général

Le président L'adjointe au chancelier

F. Teutsch S. Wahlen

«Avèk tôte ouo mîmo louà fasulûte bîn
chiou la vià dè famúlie. E lè nouthre vatze
d'Ereïn lè j'eïn choun meinbre toparî.»

Du charabia? Seulement
lorsqu'on n'écoute pas vraiment.
Nous nous engageons pour
des montagnes bien vivantes.

aidemontagne.ch

 Aide suisse
à la montagne





Motion urgente

Séance du 25 mars 2026

Maintenir un pôle de formation à La Neuveville

Cette motion urgente demande au Conseil municipal de faire tout ce qui est possible pour maintenir l'école de commerce à La Neuveville ou pour obtenir des mesures compensatoires équivalentes, afin de conserver un pôle de formation fort et attractif à La Neuveville.

L'urgence est demandée, car il est à notre sens important que le législatif puisse donner un signal clair de soutien à la formation et d'encouragement à nos autorités dans leurs démarches avant que les décisions ne soient prises définitivement au niveau régional ou cantonal.

L'annonce de la potentielle suppression de l'école de commerce à La Neuveville a surpris et choqué beaucoup de neuvevilloises et neuvevillois, mais aussi de nombreuses autres personnes, dont certaines très célèbres et respectées.

Une pétition circule, qui a déjà recueilli plusieurs centaines de voix afin de montrer le soutien de la population de notre ville à son école. Au travers de cette motion, c'est au tour du législatif de démontrer son soutien, que j'espère unanime.

Les raisons de ce maintien ont déjà fait l'objet de nombreux articles, courriers de lecteurs et informations. Nous nous permettons d'en citer quelques-unes que nous estimons importantes :

- Au niveau politique, transférer une école du Jura bernois à Bienne affaiblit l'équilibre territorial.
- Au niveau pédagogique, de nombreux élèves suisses alémaniques viennent à La Neuveville pour être immergés dans le français. De la même façon, les élèves francophones peuvent côtoyer des alémaniques directement dans les classes et en bénéficier. Il est ainsi possible d'obtenir une maturité non seulement bilingue, mais trilingue, ce qui est unique dans la région.
- Au niveau logistique, la centralisation à Bienne renforce l'utilisation des trains déjà bondés dans le sens ouest-est le matin, alors que la solution actuelle permet d'équilibrer en partie ces flux. Le site du gymnase de Bienne est déjà saturé, décentraliser des filières ne fera qu'aggraver la situation et pourrait nuire à la qualité de formation des étudiants.
- Au niveau économique, l'école est un employeur important et elle génère une valeur ajoutée conséquente pour les entreprises locales et l'attractivité de notre commune.

Cette motion encourage nos autorités à faire tout ce qui est possible pour maintenir l'école de commerce à La Neuveville ou pour obtenir une filière de formation équivalente, qui permette le maintien d'un pôle de formation de qualité à La Neuveville.

Le Conseil municipal, le Conseil d'école, nos représentants au CJB, à Jb.B, au Grand-Conseil, les anciens élèves, tous sont priés d'activer leurs réseaux, de faire entendre leurs voix afin d'arriver à cet objectif. Certains l'ont déjà fait et nous les en remercions. Nous souhaitons qu'ils poursuivent leurs efforts et les renforcent, afin de garantir la pérennité de la formation au sein de notre belle cité.

Au nom du groupe FORUM, je vous remercie d'avance pour votre soutien.

Alain Guillaume

Municipalité de La Neuveville									
Reçu		1 8 MARS 2026							
Transmis à									
ADM	ECCO	SELN	GTE	INS	LOI	SEC	SDC		
AVS	CAJ	PH	TAX	CM					



Conseil général du 25.03.2026

Parti Socialiste de La Neuveville

Postulat:

Pour renforcer le développement de connaissances civiques et citoyennes dans les écoles de La Neuveville

Résumé

Malgré la promotion des applications tels que easyvote, le Parti Socialiste de La Neuveville constate que le taux de participation aux votations et élections fédérales, cantonales et communales stagne. En parallèle, les médias et réseaux sociaux relaient davantage d'idéologies politiques extrêmes incompatibles avec le vivre ensemble, dans des mécanismes algorithmiques créant des "bulles" limitant l'accès à des discours nuancés, pondérés et construits. Pour renforcer la compréhension des jeunes de l'importance de leur rôle dans la société, il nous paraît essentiel de développer les connaissances civiques à l'école obligatoire. En tant que représentant.e.s politiques, il est de notre responsabilité d'assurer la formation des jeunes à devenir des citoyen-ne.s actif-ves. **C'est pourquoi le PSN demande qu'une réflexion soit menée en vue d'augmenter de 2'000 francs le budget annuel des écoles primaire, secondaire et du CAJ, respectivement, afin de soutenir des activités liées à la citoyenneté, que les enseignant-e-s, les éducateurs-trices et les directions pourront mettre en place s'ils et elles le souhaitent.**

Développement

Grâce à une sensibilisation et un enseignement permettant aux élèves de vivre une expérience de vote, de se familiariser avec le processus et d'acquérir des compétences pour prendre des décisions éclairées, la Suède a enregistré lors des dernières élections un taux de participation à hauteur de 84,2%.

C'est pourquoi le Parti Socialiste de La Neuveville considère essentiel de soutenir le corps enseignant dans l'implémentation d'actions concrètes. À cette fin, il demande qu'une réflexion soit engagée pour ajouter un montant de 2'000 francs, respectivement aux budgets annuels du Collège du District, de l'École Primaire et du CAJ, destiné à financer des activités ou du matériel, **si cela est demandé et souhaité par les enseignant-e-s, les éducateurs-trices et les directions. Afin de clarifier ce qu'on entend par activités liées à la citoyenneté, nous proposons une liste d'exemples, non exhaustive et non obligatoire. Par exemple, ce budget pourrait être utilisé, s'il est demandé, pour :**

- Achat de matériel de vulgarisation des bases du système politique suisse, de droits et responsabilités des citoyen-ne.s ainsi que les principes démocratiques adaptés aux âges des classes respectives (par exemple, Manuel d'Histoire politique suisse¹), ou d'autres supports pédagogiques adaptés.
- Mise à disposition de bulletins factices pour procéder à des votations/élections simulées avec bulletins pendant les périodes électorales fédérales, cantonales et communales pour le Collège du District de La Neuveville.
- Soutien financier de formation continue courte pour les enseignant-e-s qui souhaiteraient se former à la conduite de débats de sujets d'actualité et enjeux politiques afin de développer un esprit critique.
- Soutien financier spécifique pour des sorties scolaires en lien avec le développement de la connaissance de la politique suisse (par exemple, visite du parlement, visite de la Tour de la Démocratie à Berne, du forum politique bernois² ou le programme « joue ta politique³ ») ou toute autre offre d'activités jugée en lien avec la visée pédagogique du développement politique et citoyen.
- Soutien financier sur demande pour les activités créatrices de classe en lien avec la participation citoyenne du Canton de Berne (par exemple, le concours BE VOTE – Prix du canton de Berne qui propose des concours d'affiches dans les écoles pour stimuler la participation à voter, le concours CinéCivic du Canton de Berne, d'affiches et film de votes⁴).
- Tout autre activité en lien avec le développement de connaissances citoyennes que le CAJ et les écoles souhaiteraient réaliser.

En parallèle, en tant qu'institution, la commune peut favoriser des échanges visant à la compréhension du système et des fonctionnements politiques communaux en offrant :

- La possibilité d'organiser l'accueil des élèves 11H à participer à une partie du Conseil Général de La Neuveville avec leurs enseignant-e-s, s'ils et elles le souhaitent.

En instaurant des pratiques similaires, le Parti Socialiste de La Neuveville souhaite encourager les élèves à devenir des citoyen-ne.s engagé-es et bien informé-es, capables de prendre des décisions éclairées dans l'intérêt de la collectivité.

Pour le Parti Socialiste de La Neuveville,

Helvetia Wingo & Caroline Brazier

¹ Par ex., <https://www.editionslep.ch/institutions-politiques-suisse-920003conf>

² <https://www.polit-forum-bern.ch/fr/offres-pour-les-ecoles/>

³ <https://www.schulen-nach-bern.ch/fr/description-du-jeu>

⁴ <https://www.sta.be.ch/fr/start/themen/wahlen-und-abstimmungen/politische-bildung/cinecivic.html>



Faire quelque chose d'utile – en échange de gratitude

Devenez bénévole à la Croix-Rouge Canton de Berne.

→ 032 329 32 72

→ crs-berne.ch/benevoles

Croix-Rouge suisse
Schweizerisches Rotes Kreuz
Canton de Berne Kanton Bern





Municipalité de La Neuveville									
Reçu	23 MARS 2026								
Transmis à									
ADM	ECO	SELN	GTE	INS	LOI	SEC	SOC		
AVS	CAJ	PH	TAX	CM	<input checked="" type="checkbox"/>				

Séance du Conseil général du 25 mars 2026

POSTULAT

Valorisation des artisans locaux à l'Office du tourisme de La Neuveville

Le postulat demande au Conseil Municipal d'étudier la possibilité de créer un espace de présentation, par exemple au sein de l'Office du tourisme, pour la vente dédiée aux petits artisans de La Neuveville et Chavannes. Cela permettrait de mettre en valeur les savoir-faire locaux, de rendre l'espace plus attractif grâce aux créations exposées, tout en créant un lien plus direct avec les habitants et les touristes.

Développement

Notre cité compte plusieurs petits artisans ou créateurs de talent, actifs dans des domaines variés. Leur visibilité auprès de la population et des visiteurs reste souvent limitée. Dans la pratique, un magasin exploité par un seul petit artisan n'est souvent pas rentable (loyers commerciaux élevés), faute d'une fréquentation suffisante tout au long de l'année.

Cet espace serait réservé exclusivement aux artisans de La Neuveville et de Chavannes, inscrits au registre du commerce. Chacun serait responsable de sa propre gestion (approvisionnement du stock, présentation des articles, propreté, affichage des prix, paiement par Twint, etc.). L'Office du tourisme n'aurait ni gestion de caisse, ni suivi des ventes, ni charge administrative supplémentaire.

Un autre lieu ou solution adéquate pourrait être proposée. Il suffirait d'offrir quelques étagères de présentation ou une partie d'une vitrine. Chaque artisan pourrait également se présenter à travers une photo et un court descriptif de son activité.

Nous pensons que cela vaut la peine que le Conseil municipal étudie la faisabilité d'un tel projet pour proposer une alternative réaliste à la boutique traditionnelle, aujourd'hui difficilement viable particulièrement pour les petits artisans. A la clé, plusieurs avantages concrets pour notre Commune : offrir davantage de visibilité aux créateurs, soutenir l'économie locale, enrichir l'offre pour le tourisme et créer des vitrines attractives.

Pour Forum neuveillois

Céline Känel



Municipalité de La Neuveville									
Reçu	23 MARS 2026								
Transmis à									
ADM	ECO	SELN	GTE	INS	LOI	SEC	SOC		
AVS	CAJ	PH	TAX	CM	<input checked="" type="checkbox"/>				

Séance du Conseil général du 25 mars 2026

Interpellation

Etat des lieux des mesures pour favoriser le commerce local

A l'instigation d'un postulat Forum, une séance consultative a été organisée le 10 décembre 2025 entre la Commune et une partie des artisans/commerçants locaux. Plusieurs problèmes très concrets avaient déjà été soulevés par les indépendants. Et le Groupe de promotion économique, représentant la Commune, en avait pris note. Cette interpellation a pour but de se renseigner sur l'avancement des améliorations simples mais nécessaires qui avaient déjà été identifiées lors de cette première séance et qui pouvaient être mises en place assez rapidement.

A la suite de cette rencontre, une association des commerçants est en train d'être mise sur pied, ce qui va faciliter les échanges entre les indépendant et la Commune. Cela va durer certainement encore quelques mois et cette interpellation vient donc s'enquérir de l'état des mesures à prendre reconnues utiles durant les échanges.

- Où en est la question du stationnement avec la création de place à durée limitée (livraisons/clients) pour faciliter l'accès aux commerces, spécialement en vieille ville ? C'est-à-dire le Conseil Municipal en a-t-il discuté ? Quelles démarches le Groupe de promotion économique a-t-il déjà entreprises en ce sens depuis le 10 décembre ?
- L'accès à la déchetterie du jeudi matin, fermé aux privés mais réservé aux véhicules, a-t-il été clarifié avec les responsables afin que les artisans/commerçants (reconnus par la Commune) puissent y accéder sans être injustement refoulé ?
- Le site internet de la Commune est-il en train d'être étoffé afin d'y mentionner la liste de nos artisans/commerçants locaux ? Ceci afin de rendre plus accessible l'offre disponible auprès des touristes et habitants. D'autres mesures discutées pour améliorer la visibilité des commerces (panneaux touristiques, annonces dans le Courrier, tout-ménage aux habitants, aide à la vente en ligne, etc.) sont-elles étudiées ?
- Le canal de communication avec les commerçants a-t-il été optimisé ? Notamment afin que les artisans/commerçants soient informés - suffisamment tôt - sur les Last Friday, les marchés ou autres événements d'importance les concernant. Comment l'Office du tourisme peut-il être soutenu dans cette tâche ?

Pour Forum neuveillois

Céline Känel



Conseil Général du 25 mars 2026

Municipalité de La Neuveville									
Reçu	23 MARS 2026								
Transmis à									
ADM	ECO	SELN	GTE	INS	LOI	SEC	SOC		
AVS	CAJ	PH	TAX	CM	<input checked="" type="checkbox"/>				

Postulat

Étude de la construction d'un pigeonnier de régulation à La Neuveville

Résumé :

La présence importante de pigeons dans notre vieille ville notamment, génère diverses nuisances, comme des déjections sur les bâtiments, monuments, espaces publics et infrastructures, entraînant des coûts de nettoyage supplémentaires, des dégradations matérielles, des nuisances sonores parfois ainsi que des risques sanitaires potentiels.

Développement :

Un pigeonnier existait autrefois à La Neuveville, à la route du Château.

D'une manière générale, les pigeons étaient élevés pour leur viande, le guano et la communication. Au fil du temps ces besoins ont disparu et ces oiseaux ont été livrés à eux-mêmes.

Les pigeons de notre cité ne font pas exception à ceux d'autres villes et ont tendance à pulluler et placer leurs quartiers dans de nombreux lieux inopportuns souillant les bâtiments et les rues, ainsi que les venelles par exemple ce qui demande à nos cantonniers des efforts de nettoyage. Un pigeonnier bien implanté et suivi pourrait être un atout touristique, une attraction pour les enfants.

Un pigeonnier répondrait aux besoins de ces oiseaux, ils y vont pour des raisons instinctives et pratiques liées à leur comportement naturel et leur besoin de sécurité.

Plusieurs communes suisses telles que Berne, Nyon, Winterthur ont adopté, avec succès, la mise en place de pigeonniers de régulation, permettant :

- un contrôle efficace et éthique de la population de pigeons, notamment par le contrôle des oeufs
- une réduction notable des déjections en ville
- une meilleure protection du patrimoine bâti

Au vu de ces expériences positives, il nous apparaît pertinent d'évaluer si une telle approche pourrait apporter une solution durable et adaptée à la situation de La Neuveville.

Nous demandons donc au Conseil municipal :

- d'étudier l'opportunité de construire un pigeonnier de régulation sur le territoire de la commune en examinant les emplacements possibles.
- d'évaluer les coûts d'installation, d'entretien et de suivi, ainsi que les possibilités de partenariat avec des associations spécialisées.
- de présenter un rapport au Conseil général, incluant un comparatif avec les solutions mises en œuvre dans d'autres communes et une estimation du rapport coût / efficacité pour La Neuveville.

Pour le parti des VERT-E-S de La Neuveville

Sabine Mamie



Votre don permet à Rufiji de voir à nouveau. Offrez la vue:
p. ex. 10 francs – SMS
avec VUE10 au 339.

Dons en ligne sur
www.cbmswiss.ch
CP 80-303030-1 • 8027 Zurich

cbm
mission chrétienne
pour les aveugles



PLR Les Libéraux-Radiciaux
Fraction du Conseil Général
CH-2520 La Neuveville



Conseil général du 25 mars 2026

Interpellation parlementaire

Demande de renseignements au sujet de la réaffectation de la zone Schafis (Chavannes) liée au démantèlement de la ligne ferroviaire

Objet :
Demande de renseignements quant à l'avancement et aux diverses implications de la réaffectation de la zone Schafis (Chavannes) liée au démantèlement de la ligne ferroviaire sur la zone nord-ouest du Lac de Bienne.

En allant à Bienne, nous traversons depuis quelques années un paysage en perpétuelle évolution à l'occasion de ce gigantesque chantier qu'est l'excavation du tunnel entre Schafis (Chavannes) et Twann (Douannes). Une visite organisée l'année dernière en date du 13 septembre 2025 nous a permis de visualiser les travaux de l'intérieur.

Actuellement vu de l'extérieur, entre barges chargées de gravats, panneaux de réduction de vitesses, barrières de sécurités, baraquement de chantiers jaunes il est difficile pour le quidam de se projeter dans ce nouvel environnement que va devenir l'entrée de cette laborieuse fourmière.

Cela mis à part, nous avons déjà pu profiter du nouveau chemin des rives entre La Neuveville et Schafis.

L'année 2029 devrait voir l'entrée en service de la nouvelle liaison ferroviaire Ligerz-Twann (Gléresse - Douannes) et le démantèlement de l'ancienne voie. Une année charnière durant laquelle une réaffectation des zones libérées par l'ancien tracé permettra de mettre en valeur les rives du lac.

Le Conseil Municipal peut-il nous renseigner sur le déroulement de ces opérations en termes de planning, de surcoûts éventuellement imputables à notre Commune, de respect du Plan Directeur et de perturbation du trafic.



Pour le PLRLN
Karin Aeschlimann
Membre du Conseil général

Municipalité de La Neuveville

Reçu 23 MARS 2026

Transmis à

ADM	ECO	SELN	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	TAX	FM			



FDP
Die Liberalen



PLR
I Liberali



PLD
Iis Liberala



PLR Les Libéraux-Radiciaux
Fraction du Conseil Général
CH-2520 La Neuveville



Conseil général du 25 mars 2026

Interpellation

Promotion du bilinguisme pour les enfants de la commune

Introduction

Dans un contexte suisse marqué par le plurilinguisme, la maîtrise de plusieurs langues nationales constitue un atout essentiel pour l'intégration professionnelle, la cohésion nationale et le développement personnel des jeunes générations. Dès lors, il apparaît pertinent de s'interroger sur les opportunités offertes aux enfants de notre commune en matière de bilinguisme, en particulier en lien avec la langue allemande.

Développement

Au vu de ce qui précède, je prie le Conseil municipal de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont actuellement les possibilités offertes aux élèves de la commune pour développer leurs compétences bilingues (notamment français-allemand) dans le cadre scolaire ou extrascolaire ?
- Existait-il des programmes d'échange avec d'autres écoles, en particulier situées en Suisse alémanique ? Si oui, sous quelle forme et avec quelle fréquence ?
- La commune envisage-t-elle ou soutient-elle la possibilité pour des élèves d'effectuer une année scolaire (ou une partie de celle-ci) dans une école de Suisse alémanique ?
- Une collaboration structurée avec une commune germanophone, notamment en Suisse centrale, pourrait-elle être envisagée afin de favoriser des échanges réguliers (scolaires, culturels ou sportifs) ?
- Le cas échéant, quelles mesures supplémentaires le Conseil municipal entend-il examiner ou mettre en place pour renforcer l'apprentissage du bilinguisme chez les jeunes de la commune ?

Je remercie le Conseil municipal pour ses réponses et l'attention portée à cette thématique importante pour l'avenir de notre jeunesse.

Pour le PLRLN



Rebekka Gurtner

La Neuveville, le 18 mars 2026



FDP
Die Liberalen



PLR
I Liberali




PLD
Iis Liberala

Municipalité de La Neuveville

Reçu 19 MARS 2026

Transmis à

ADM	ECO	SELN	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	TAX	FM			



Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles
www.leplateaudediesse.ch

Horaires 2026 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du:
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:
Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Adresse e-mail: info@leplateaudediesse.ch
Téléphone: 032 315 70 70
Site internet: www.leplateaudediesse.ch

En 2026, l'administration sera **fermée** aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
JE-VE	14.05.26	15.05.26	Ascension
Lundi	25.05.26		Lundi de Pentecôte
	20.07.26	31.07.26	Fermeture estivale
	21.12.26	01.01.27	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 – 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Lors d'un dépôt payant, il est possible d'effectuer le paiement par Twint ou cash.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 2^{ème} trimestre 2026

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11h et 12h

Prêles: A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h30 et 14h30

Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h45 et 15h45

2 mai, 16 mai, 30 mai, 13 juin, 27 juin
L'administration communale

Avis de construction

Requérants : M^{me} Huguette Hofer, Sur le Souhait 1, 2515 Prêles et M. Richard Moser, Les Mouchettes 12, 2515 Prêles

Auteur du projet : N. Marti SA, Rue de la Gare 3a, 2520 La Neuveville

Propriétaires fonciers : M^{me} Huguette Hofer et M. Richard Moser, Prêles

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout et du boiler par une pompe à chaleur extérieure, parcelle N° 2395, Sur le Souhait 1, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 24 avril au 24 mai 2026. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 24 avril 2026
Secrétariat communal

Rencontre des aînés de la Commune mixte de Plateau de Diesse Soirée des jubilaires

Mercredi 6 mai 2026, à 18h
Au Battoir de Diesse

Lors de cette rencontre, nous fêterons tous nos jubilaires de 80 ans, 85 ans, 90 ans et plus, de la Commune mixte de Plateau de Diesse. A cette occasion, nous aimerions partager avec vous un moment d'amitié et de convivialité.

Pour cette cérémonie, que vous soyez jubilaire ou non, vous devez vous inscrire jusqu'au mercredi 29 avril 2026.

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent le signifier au moment de leur inscription.

Vous pouvez vous inscrire :

- Par téléphone : 032/ 315 70 70
- Par email : info@leplateaudediesse.ch - Au guichet de la commune
- Par courrier : La Chaîne 2, 2515 Prêles

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au service de transport de la Croix-Rouge (réservation du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 au N° 032 489 10 03).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant des mois de mars et avril.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Les locations 2026 de la Bergerie du haut sont ouvertes



La Bergerie est un lieu où le respect de l'environnement prime. C'est un bâtiment autonome, propriété de la Commune Mixte du Plateau de Diesse.

Il est possible de louer ce lieu à la journée, au week-end, à la semaine pour les écoles et y passer la nuit (dortoirs séparés de 39 lits). Elle se situe à Mont Sujet 89 à Lamboing.

En cas d'intérêt vous pouvez contacter :

M. Bourquin Raphaël au : 079 935 65 93
M^{me} Kiener Mélanie : bergerieduhaut@gmail.com
ou sur le site : www.leplateaudediesse.ch/loisirs/bergeries_et_metairies

Marché artisanal à Lamboing – Appel aux exposants!

Le samedi 20 juin 2026, un marché exclusivement dédié à l'artisanat se tiendra à la cantine de la Côte à Lamboing, de 10h à 17h.

Cet événement convivial est ouvert à toutes et tous : artisans, créateurs, entreprises locales, sociétés et écoles sont chaleureusement invitées à y participer, dans la mesure où les produits proposés sont artisanaux, faits main ou issus d'un savoir-faire créatif.

Les stands de revente (jouets, lunettes, articles industriels ou non artisanaux, etc.) ne sont pas admis.

Les personnes intéressées à exposer peuvent s'annoncer auprès du comité d'Animation par e-mail à animation.plateau@gmail.com ou par téléphone au 079 315 99 49 (Morgane Allemann).

Le prix de la place est de CHF 10.-, à régler sur place le jour de l'événement.

Une séance d'organisation est prévue le mardi 16 juin 2026 à 19h30, directement à la cantine de la Côte à Lamboing.

Nous nous réjouissons de vous y retrouver nombreuses et nombreux pour un moment de partage, de découverte et de convivialité.

Les propriétaires de volailles, de chèvres, d'abeilles, de poissons, etc.

Les propriétaires de volailles, de chèvres, d'abeilles, de poissons, etc. sont tenus de s'annoncer auprès de l'Office de l'agriculture et de la nature du canton de Berne à 3052 Zollikofen. Les bases légales se trouvent dans l'Ordonnance fédérale sur les épizooties (art. 18a) et dans l'Ordonnance cantonale sur les épizooties (art. 21b).

Pour ce faire, vous pouvez vous annoncer en ligne sur le site : www.be.ch.declaration-unites-elevage.

Ce document est également mis à votre disposition sur le site de la Commune mixte de Plateau de Diesse sous « Guichet virtuel / Animaux et agriculture ».

L'administration communale

Passeport biométrique – Carte d'identité

L'été approchant et avec lui les vacances, nous vous suggérons de vérifier dès maintenant la validité de vos pièces d'identité, afin de vous éviter toute mauvaise surprise.

Nous vous rappelons que toute personne désirant déposer une demande doit se présenter en personne dans l'un des deux centres de documents d'identité de notre région, soit Bienne ou Courtelary et

uniquement après avoir pris rendez-vous au N° de tél. 031 635 40 00

du lundi au vendredi de 8h à 12h
et de 13h à 16h ou par internet sous
www.passeportsuisse.ch

Par ailleurs d'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site du canton de Berne, notamment une brochure contenant toutes informations utiles, sous www.be.ch/passeport.

Nuisances sonores – Travaux domestiques et de jardinage

Nous profitons de vous rappeler les prescriptions à respecter concernant les nuisances sonores dues aux travaux domestiques et de jardinage.

Pour ce faire, voici le contenu de trois articles tirés de notre règlement de police communale :

Art. 24

¹ Les dimanches, les jours de grande fête et les autres jours fériés officiels, il est interdit de se livrer à des activités et à des travaux qui sont bruyants, qui dérangent les fêtes religieuses ou qui compromettent le repos dominical.

Art. 50

¹ Entre 19h et 7h, ainsi qu'entre 12h et 13h, il est interdit de procéder à des travaux bruyants, de se comporter bruyamment ou de faire fonctionner des installations ou des appareils bruyants.

Art. 54

¹ A l'intérieur des locaux d'habitation, pour l'accomplissement de travaux domestiques ainsi que lors de l'utilisation de machines servant à des travaux domestiques ou d'autres appareils mécaniques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des habitations, chacun aura égard aux autres habitants de la maison et aux voisins.

² Le chant, la musique, la reproduction du son, le bruit domestique et autres activités similaires ne sont pas autorisés – les jours ouvrables – entre 22h et 6h et entre 12h et 13h.

³ Le week-end, les activités mentionnées ci-dessus ne sont pas autorisées du samedi 18h au

lundi matin 7h que dans la mesure où elles n'importent pas le voisinage.

Nous vous remercions par avance d'en prendre bonne note.

L'administration communale

Travaux Milieu du Village de Prêles – Milieu du Village, Sur La Roche & Contre-Montet

Pose de l'enrobé

Les travaux sur les routes susmentionnées vont reprendre.

La pose de la couche de finition sur la route et sur les accès privés se fera de mercredi 29 avril 2026 dès midi à jeudi 30 avril 2026 fin d'après-midi. Les tronçons de route fermés seront réouverts au trafic au plus vite le 1^{er} mai.

Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que ces dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction des conditions météorologiques. En effet, la réalisation de ces travaux dépend directement de conditions climatiques favorables et leur exécution pourrait être reportée ou annulée en cas d'intempéries.

Merci de bien vouloir parquer vos véhicules hors de la zone.

Merci de votre compréhension.

Prêles, le 24 avril 2026

Le Conseil communal

Ramassage des déjections canines

Lors de l'entretien des espaces verts, nos courageux voyers ont fait des découvertes très odorantes.

Comme tout animal, ils laissent derrière eux des souvenirs... Mais les maîtres sont toutefois tenus de les ramasser.

Votre chien n'a malheureusement pas encore appris à utiliser les poubelles.

Nous comptons donc sur vous pour ramasser ses déjections et éviter que nos espaces verts ne se transforment en parcours d'obstacles boueux... ou en terrain miné!

Un petit geste pour vous, un grand soulagement pour tout le monde (et pour les chaussures des autres).

Merci de votre civisme et de votre collaboration pour garder notre commune propre et agréable!

Duel Intercommunal

Le Plateau de Diesse se met en mouvement!

Nous bougeons du 1^{er} au 31 mai 2026.

Participe et soutiens ta commune du Plateau de Diesse dans la course aux minutes

Cette année, notre commune participe pour la première fois à Suisse bouge, le grand défi national qui invite toute la population à bouger... dans la bonne humeur!

Le principe est simple : durant tout le mois de mai, chaque minute d'activité physique compte. Marche, vélo, danse, jeux, fitness ou simple balade – tout est bon pour accumuler des minutes et faire progresser notre commune dans ce défi amical face à une autre localité.

Que vous soyez sportif ou non, jeune ou moins jeune, chacun peut participer à son rythme. L'objectif? Se faire plaisir, se retrouver et promouvoir un mode de vie actif et sain.

Ensemble, faisons du Plateau de Diesse une commune dynamique et pleine d'énergie! Chaque minute compte... et la vôtre aussi.

Rejoignez-nous et venez bouger avec nous! Nous nous réjouissons de partager un moment convivial, actif et en plein air.

Le 9 mai, une journée d'activités ouverte à toutes et tous sera organisée pour accumuler un maximum de minutes.

En fin de journée, le Plateau de Diesse recevra officiellement le label « Commune en santé ». Téléchargez l'application pour entrer vos heures.

Signalement du frelon asiatique

Il y a près d'une année, vous avez été informé de la nécessité de signaler le plus rapidement possible les observations de frelons asiatiques sur:

www.frelonasiatique.ch

L'appel a été entendu: près de 300 observations ont été confirmées l'année dernier dans le canton de Berne et une cinquantaine de nids ont pu être enlevés au total. Le centre INFORAMA remercie chaleureusement la population pour son soutien actif.

Pour continuer à ralentir autant que possible la propagation de cette espèce, le canton de Berne a à nouveau besoin de l'aide de la population.

C'est important maintenant:

Au printemps, les frelons asiatiques peuvent souvent être observés dans les zones d'habitation en train de construire leur nid à différents endroits autour ou dans la maison ou sur des plantes en fleurs dans le jardin. Le schéma ci-dessous montre où les nids primaires (marqués en rouge) sont construits de préférence ou où des observations sont probable.



La détection précoce des nids primaires est importante, car leur élimination s'avère généralement simple, sans danger et peu coûteuse. Le canton est responsable de l'élimination des nids.

Nous vous prions d'annoncer le plus rapidement possible les observations d'insectes ou de nids sur la plate-forme d'annonce officielle suisse:

www.frelonasiatique.ch

(IMPORTANT sans trait d'union)

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration!

Syndicat d'épuration des eaux usées au Twannbach Invitation à l'assemblée des délégués du Syndicat d'épuration des eaux usées au Twannbach

Jeu, le 28 mai 2026, 19h30,
au Musée de la vigne «le Fornel» à Gléresse

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée du 30 octobre 2025
2. Approbation des comptes annuels 2025
3. Informations
4. Divers

Gléresse, le 18 avril 2026

Syndicat d'épuration des eaux usées au Twannbach

Le comité



Nods

Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play.

Mise à ban des champs

La commune rappelle à la population et aux visiteurs que les champs, qu'ils soient destinés à la culture ou à la pâture, sont totalement mis à ban dès le 1^{er} avril de chaque année et ce jusqu'au 31 octobre de cette même année.

Il est donc formellement interdit de pénétrer sur ces terrains, que ce soit à pied, à cheval ou de n'importe quelle autre manière. Les chiens et les autres animaux ne doivent pas davantage fouler des terres qui sont réservées aux seuls exploitants agricoles et à leur bétail.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Conseil communal

Déplacement provisoire de la benne à déchets verts

Durant la finition des travaux de la nouvelle déchetterie, la benne à déchets verts est provisoirement déplacée sur le parking près de l'Impasse des Lutins.

Merci pour votre compréhension.

Administration communale

Utilisation des molochs

Chères habitantes, chers habitants,

Lorsqu'un moloch se retrouve plein ou inutilisable, nous vous prions de vous rendre à un autre moloch et de ne pas laisser les sacs à ordures autour du moloch inemployable.

Nous vous remercions pour votre compréhension

Administration communale

Duel intercommunal suisse.bouge

Nods bouge!

Cette année encore, la commune de Nods participe au duel intercommunal désormais habituel.

Il est donc toujours possible de bouger et de cumuler des minutes de mouvement pour votre commune entre le 1^{er} et le 31 mai 2026 en téléchargeant l'application (Android et iPhone) « Suisse bouge ».

Chaque fois que vous faites une activité (jogging, marche, fitness, yoga, etc.), vous pouvez démarrer et stopper le chrono disponible dans l'application et enregistrer vos minutes de mouvement pour votre compte et pour le compte de votre commune.

Il vous suffira de vous inscrire et de choisir la commune avec laquelle vous voulez participer.

Les activités peuvent être faites individuellement ou en famille. Toutes les infos nécessaires et les questions concernant l'application peuvent être consultées sur le site internet www.duelintercommunalcoop.ch.

Nous vous souhaitons de passer de bons moments de détente et de jeu en participant à cette action.

Le passé disparu par Charles Ballif



La Neuveville, 1942, Quai Maurice Moeckli - Fontaine de l'adolescent - Sculpture de Max Pfänder (collection Charles Ballif)

**STRESSÉ ?
FATIGUÉ ?**

L'alcool n'est pas la solution!

APPELEZ-NOUS!
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch



ADDICTION | SUISSE

PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Dimanche 26 avril

10h, Blanche Eglise, culte régional célébré par l'animateur de paroisse Christian Borle
Textes bibliques: Isaïe 61, 10 à 11 et Jean 14, 1 à 7
Chants de l'assemblée: 35/19, 31/14, 22/08, 41/06
Organiste: Jean-Luc Thellin

Mercredi 29 avril

10h, salle Schwander, groupe de prière
14h30, maison de paroisse, présentation sur les oiseaux de notre région par le pasteur Stéphane Rouèche, suivi d'un goûter convivial.

Dimanche 3 mai

13h30, maison de paroisse, spectacle et atelier de magie avec Black Eduardo, 35 min. de spectacle, 1h15 atelier dès 8 ans, CHF 40.- par personne, inscription christian.borle@connexion3d.ch

17h00, Blanche-Eglise, «Musique et texte» texte poétique de Black Eduardo et improvisation à l'orgue de Jean-Luc Thellin.

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h à 18h

A votre service

Marianne Chappuis, pasteur, 078 768 01 66
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28
Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 26. April

10.30 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst mit Pfrn. Ina Murbach und Karin Schneider (Orgel).

Pikettdienst

24. April bis 31. Mai: Pfrn. Corinne Kurz (079 289 85 61)

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messes dominicales

Dimanche 26 avril 2026, 10h,
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Messes et événements particuliers

Dimanche 26 avril 2026, 10h, Fête de l'amour,
Ste-Marie, Bienne

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

Repas multiculturel

Un grand merci pour votre participation nombreuse, cette première édition a été un beau succès!

Dimanche 26 avril

Culte à Diesse, 10h00, thème: a-t-on besoin de voir pour croire? Service de voiture, voir ci-dessous

Café-Contact

Prochaine rencontre Café-Contact, vendredi 1^{er} mai de 14h à 16h30, Maison de paroisse de Diesse. Pour un service de voiture, contactez le 079.347.57.88, rencontre suivante: vendredi 22 mai.

Dimanche 3 mai

Culte à La Neuveville, Blanche Eglise, 10h.

Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prêles / 9h40 à la Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

Contacts

Présidente: Nicole Lecomte, lecomteny@bluewin.ch, 079 287 49 86

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Dimanche 26 avril

Culte à la Neuveville ou à Diesse, 10h.

Groupe lecture biblique et prière

Mardi 28 avril, 9h, maison de paroisse.

Contacts

Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66
marianne.chappuis@paref2520.ch

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 079 408 77 29,
lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet
(032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch



**Nous, les aveugles,
voyons autrement.
Par ex. avec le nez...**

L'autonomie au quotidien,
aussi grâce à vos dons:
CP 10-3122-5. ucba.ch

UCBAVEUGLES

Union centrale suisse pour
le bien des aveugles

Adresses utiles I 19

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est
ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les
jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick
Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement
pour les urgences liées aux réseaux hors des heures
d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 032 752 10 80

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à
2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à
2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi
au vendredi: 9h-12h / 14h-17h. Fermé le week-end.
Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert les samedis et dimanches de 11h à 17h
du 25 avril au 25 octobre 2026

Expositions temporaires:

Girouette, gargouille & cie et *L'éloquence des murs*

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÈRESSE

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de
salles sur réservation.

Renseignements: 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch/fr - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE
MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,
Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre,
contribution appréciée. www.fhvl.ch.

AGENDA DU PLATEAU

Découvrez les événements et manifestations du Plateau
de Diesse, de Nods et de Lignières dans l'Agenda du
Plateau: www.plateau-vivant.ch

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Judi 23.04.2026 20h

Blaise Bersinger

Vendredi 24.04.2026 20h

Blaise Bersinger

**MA FILLE
NE QUITTE PLUS
SON ÉCRAN!**

Nous sommes là pour vous aider!

APPELEZ-NOUS!
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch



ADDICTION | SUISSE